

Rapport de la direction et  
états financiers consolidés audités de

## **NAV CANADA**

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

## RAPPORT DE LA DIRECTION AUX MEMBRES DE NAV CANADA

La responsabilité des présents états financiers consolidés incombe à la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de NAV CANADA (la « Société »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et ils comprennent des montants calculés en fonction d'estimations quant à l'incidence prévue des événements et des opérations en cours après examen judicieux de l'importance relative, des jugements et des informations financières établis par des spécialistes. Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement des informations financières, la Société doit interpréter les exigences dont il est question plus haut, déterminer la pertinence des informations devant être incluses et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les informations présentées.

La direction a également préparé un rapport de gestion, qui est basé sur les résultats financiers de la Société préparés conformément aux « IFRS ». Le rapport fournit des informations sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation de la Société et il devrait être lu à la lumière des présents états financiers consolidés et des notes y afférentes. Le rapport de gestion comprend également des informations sur l'incidence des événements et des opérations en cours, la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels futurs pourraient différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent dévier des prévisions.

La direction a établi et maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information, qui comprend notamment un programme d'audits internes. La direction est d'avis que ces mesures de contrôle offrent une assurance raisonnable que les données financières sont fiables et qu'elles forment une base appropriée pour l'établissement des états financiers, et nous avons signé les attestations afférentes conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Le processus de contrôle comptable interne comprend la communication par la direction aux salariés des politiques qui régissent l'éthique des affaires.

Le conseil d'administration a nommé un Comité de la vérification et des finances composé d'administrateurs qui sont indépendants de la Société et lui a délégué la responsabilité de surveiller le processus d'information financière. Le Comité de la vérification et des finances se réunit au moins quatre fois par année avec la direction et, de façon indépendante, avec chacun des auditeurs internes et externes, ainsi qu'en groupe, pour revoir des questions importantes de comptabilité, de contrôle interne et d'audit. Le Comité de la vérification et des finances revoit les états financiers consolidés, le rapport de gestion et la notice annuelle avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement accès au Comité de la vérification et des finances.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le Comité de la vérification et des finances approuve les modalités de leur mandat et revoit le plan d'audit annuel, le rapport des auditeurs indépendants et les résultats de l'audit. Il recommande aussi au conseil d'administration le cabinet d'experts-comptables externes à titre d'auditeurs, qui sont nommés par les membres de la Société.

Le cabinet d'auditeurs externes indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., a été nommé par les membres pour exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie selon les IFRS. Le rapport de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. décrit l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers consolidés.

(signé) « Neil R. Wilson » \_\_\_\_\_

Neil R. Wilson  
Président et chef de la direction

Le 26 octobre 2017

(signé) « Alexander N. Struthers » \_\_\_\_\_

Alexander N. Struthers  
Vice-président directeur, finances  
et chef de la direction financière

Le 26 octobre 2017

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de NAV CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de NAV CANADA, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de NAV CANADA aux 31 août 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Ottawa, Canada

Le 26 octobre 2017

**NAV CANADA****États consolidés du résultat net****Exercices clos les 31 août**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
<b>Produits</b>			
Redevances d'usage	4	1 294 \$	1 333 \$
Remboursement au titre des redevances d'usage	4	(60)	–
Autres produits	4	57	60
		<u>1 291</u>	<u>1 393</u>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et avantages du personnel	5	925	858
Services techniques		112	112
Installations et entretien		72	70
Amortissements	14, 15	147	141
Autres		74	57
		<u>1 330</u>	<u>1 238</u>
<b>Autres (produits) et charges</b>			
Produits financiers	6	(55)	(21)
Coût financier net lié aux avantages du personnel	13	55	43
Autres charges financières	6	90	93
Autres (profits) et pertes	7	7	1
		<u>97</u>	<u>116</u>
Bénéfice net (perte nette) avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires		(136)	39
Charge d'impôt sur le résultat		14	2
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<u>(150)</u>	<u>37</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt	8	150	(37)
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA****États consolidés du résultat global****Exercices clos les 31 août**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		– \$	– \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	13	209	(492)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	8	<u>(209)</u>	<u>492</u>
		–	–
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans le résultat net		1	–
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		38	(95)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	8	<u>(39)</u>	<u>95</u>
		–	–
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<u>–</u>	<u>–</u>
<b>Total du résultat global</b>		<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA****États consolidés de la situation financière****Exercices clos les 31 août**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		222 \$	119 \$
Débiteurs et autres	9	107	107
Placements	10	95	373
Autres		11	10
		<u>435</u>	<u>609</u>
<b>Actifs non courants</b>			
Placement sous forme d'actions privilégiées	11, 17	350	291
Avantages du personnel	13	11	–
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	7	–
Immobilisations corporelles	14	705	664
Immobilisations incorporelles	15	930	953
Autres actifs non courants		3	–
		<u>2 006</u>	<u>1 908</u>
<b>Total des actifs</b>		<u>2 441</u>	<u>2 517</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	8	1 475	1 708
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>3 916 \$</u>	<u>4 225 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## NAV CANADA

### États consolidés de la situation financière

#### Exercices clos les 31 août

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		230 \$	202 \$
Produits différés		6	6
Remboursement au titre des redevances d'usage à payer	4	60	–
Partie courante de la dette à long terme	16	375	25
		<u>671</u>	<u>233</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	16	1 220	1 694
Avantages du personnel	13	1 586	1 694
Passif d'impôt différé	11	55	45
Passifs dérivés	17	12	54
Autres passifs non courants		2	1
		<u>2 875</u>	<u>3 488</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>3 546</u>	<u>3 721</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués		28	28
		<u>28</u>	<u>28</u>
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>28</u>	<u>28</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<u>3 574</u>	<u>3 749</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	8	342	476
Engagements et éventualités	18, 19		
		<u>3 916 \$</u>	<u>4 225 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) « Marc Courtois » \_\_\_\_\_

Marc Courtois, administrateur

(signé) « Linda Hohol » \_\_\_\_\_

Linda Hohol, administratrice

## NAV CANADA

### États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 août 2015</b>	28 \$	– \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 31 août 2016</b>	<u>28 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>28 \$</u>
<b>Solde au 31 août 2016</b>	28 \$	– \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 31 août 2017</b>	<u>28 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>28 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## NAV CANADA

### Tableaux consolidés des flux de trésorerie

#### Exercices clos les 31 août

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
<b>Exploitation</b>			
Montants reçus au titre des redevances d'usage		1 289 \$	1 339 \$
Autres montants reçus		62	55
Remboursement au titre de la taxe à la consommation		3	4
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(989)	(944)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période	13	(89)	(90)
Cotisations aux régimes de retraite – déficit de solvabilité	13	(44)	–
Cotisations aux régimes de retraite – paiements spéciaux	13	–	(20)
Paiements au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(7)	(7)
Paiements d'intérêts		(85)	(94)
Intérêts reçus		3	3
		<u>143</u>	<u>246</u>
<b>Investissement</b>			
Dépenses d'investissement		(157)	(128)
Placement sous forme d'actions privilégiées	11	(36)	–
Produit provenant de la vente de la participation dans une filiale	12	4	–
Placements à long terme		(1)	–
Paiement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées		(5)	–
Paiements de taxe sur les intrants à recouvrer au moment de la résiliation d'une opération transfrontalière		–	26
Produit provenant des fiducies de papier commercial adossé à des actifs	17	293	3
		<u>98</u>	<u>(99)</u>
<b>Financement</b>			
Émission de billets à moyen terme	16	–	248
Remboursement de billets à moyen terme	16	(25)	(475)
Rachat de billets à moyen terme	16	(110)	–
Débours liés au règlement de dérivés		–	(51)
Fonds de réserve pour le service de la dette		–	19
		<u>(135)</u>	<u>(259)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>			
		106	(112)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(3)	1
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
		103	(111)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>			
		<u>119</u>	<u>230</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>			
		<u>222 \$</u>	<u>119 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NAV CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 1. Entité présentant l'information financière

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur le SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur le SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur le SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur le SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état consolidé du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés de la Société sont décrites à la note 8.

Aux termes de la Loi sur le SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur le SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers consolidés de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

### 2. Mode de présentation

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil en date du 26 octobre 2017.

## **NAV CANADA**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

*Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

---

## **2. Mode de présentation (suite)**

### **b) Base d'évaluation**

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- les instruments financiers classés et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs du régime évalués à la juste valeur.

### **c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

### **d) Estimations comptables et jugements critiques**

L'établissement des présents états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. Les paragraphes qui suivent décrivent :

- les jugements les plus critiques posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables;
- les estimations et les hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs.

### **i) Jugements critiques**

- Partenariats

La Société a déterminé que la structure de son placement dans Aireon LLC (« Aireon »), comme il est décrit à la note 3 a), est une coentreprise. Il est nécessaire de faire preuve de jugement lors de l'établissement du contrôle conjoint et du classement des partenariats. Une partie exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'un consentement unanime des parties partageant le contrôle est requis pour les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation. Les partenariats octroyant à toutes les parties des droits aux actifs nets des entités aux termes des arrangements sont classés comme des coentreprises. La Société a utilisé son jugement dans l'évaluation des facteurs déterminant le contrôle conjoint, y compris pour relever les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

## 2. Mode de présentation (suite)

### d) Estimations comptables et jugements critiques (suite)

#### ii) Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et aux hypothèses

- Juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En février 2014, trois autres fournisseurs de services de navigation aérienne (« FSNA »), soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviair (Danemark) (collectivement, les « investisseurs supplémentaires »), ont commencé à effectuer les placements prévus dans Aireon. La Société s'est appuyée sur le prix payé par les investisseurs supplémentaires (note 11) pour estimer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans l'entité sous forme d'actions privilégiées au cours des périodes de présentation de l'information financière suivantes. L'évaluation est assujettie à l'incertitude relative à l'estimation et dépend du succès de la réalisation des objectifs financiers, techniques et opérationnels par Aireon et Iridium Communications Inc. (« Iridium »), comme il est décrit aux notes 3 a) et 11.

- Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Les hypothèses comprennent la rémunération, l'âge de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des membres du personnel et des retraités, les coûts liés aux soins de santé, l'inflation, le taux d'actualisation, le rendement prévu des placements et d'autres facteurs pertinents. La Société fait appel à un actuaire au moins une fois par année concernant ces hypothèses. En raison de la nature à long terme de ces programmes d'avantages sociaux, les estimations sont assujetties à d'importantes incertitudes et les résultats réels peuvent différer de façon importante des obligations comptabilisées par la Société.

La majorité du personnel de la Société est syndiquée et couverte par des conventions collectives. Parfois, une convention vient à échéance avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention. La direction doit estimer le total du coût au titre du personnel pour les services rendus pour la période et doit, par conséquent, estimer l'incidence rétroactive des conventions collectives lorsqu'elles sont finalisées. La direction fait une estimation en se fondant, sans toutefois s'y limiter, sur les conventions réelles qui sont venues à échéance, l'expérience antérieure, le nombre d'employés concernés et les salaires actuels de ces employés.

### e) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées

Certaines prises de position ayant été publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee devaient entrer en vigueur obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'application de la modification suivante par la Société a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### IAS 1, Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*). Ces modifications visent à améliorer la présentation actuelle de l'information et les obligations d'information et elles encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel en ce qui a trait aux obligations d'information et de présentation dans leurs états financiers. Certaines informations qui ne sont pas importantes fournies dans les états financiers consolidés de la Société ont été supprimées par suite de cette application.

**2. Mode de présentation (suite)****f) Nouvelles normes, modifications et interprétations publiées, mais n'ayant pas encore été adoptées**

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur, à l'exception de l'IFRS 9.

**IFRS 9, Instruments financiers**

La Société prévoit appliquer par anticipation les dispositions de l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'application de manière rétrospective (et de manière prospective en ce qui a trait aux dispositions visant la comptabilité de couverture) de toutes les dispositions de l'IFRS 9 sans retraitement des données comparatives. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*, et modifie également certaines dispositions de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'adoption de cette norme n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'application ou pour les périodes comparatives, mais impose de fournir de nouvelles informations.

Cette norme présente de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique selon lequel les actifs sont gérés ainsi que leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les principales catégories de classement des actifs financiers selon l'IFRS 9 sont les suivantes : comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les catégories actuelles de l'IAS 39, soit prêts et créances et disponibles à la vente, sont éliminées. L'IFRS 9 maintient essentiellement les exigences de l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers.

L'IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation axé sur les « pertes subies » de l'IAS 39 par un nouveau modèle axé sur les « pertes de crédit prévues ». Le nouveau modèle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres, et aux actifs sur contrat.

Bien que l'adoption de l'IFRS 9 donne lieu à des modifications du classement de plusieurs des instruments financiers de la Société, ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur leur évaluation. De plus, les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation n'ont pas d'effet sur la valeur comptable des actifs financiers au coût amorti de la Société.

L'IFRS 9 introduit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'adapter la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. La nouvelle norme n'aura aucune incidence sur les relations de couverture de la Société à la date de transition, mais la Société aura à fournir davantage d'informations sur ces relations de couverture.

**IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

L'IFRS 15 propose un nouveau modèle pour la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle propose deux approches pour la comptabilisation des produits, soit à un moment donné ou au fil du temps, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise.

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe dont le mandat est d'évaluer et d'appliquer la norme. Elle a aussi entrepris de revoir en détail ses contrats actuels selon le modèle standard d'analyse en cinq étapes.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

## 2. Mode de présentation (suite)

### IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17 – *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

### IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'entraînent aucun changement aux états financiers consolidés de la Société.

### IAS 12, Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 qui clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôt différé liés aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'ont aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

### IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Cette interprétation vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou de la partie d'actif, de charge ou de produit connexe) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. L'IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation doit être appliquée dans la détermination du bénéfice imposable ou de la perte fiscale, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt, lorsqu'il existe une incertitude relative au traitement au titre de l'impôt sur le résultat en vertu de l'IAS 12. L'IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'application de cette interprétation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

### 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

#### a) Méthode de consolidation

##### i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les filiales suivantes :

Nom de la filiale	Lieu de l'établissement principal et pays de constitution	Pourcentage de la participation
NAV CANADA Inventory Holding Company Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA ATM Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA Satellite, Inc.	États-Unis	100 %
NCPPI Investment Holding Company Inc.	Canada	100 %

##### ii) Participations dans des coentreprises

Il y a coentreprise lorsqu'il existe un accord contractuel qui établit un contrôle conjoint sur les activités de l'entreprise, que les décisions stratégiques concernant les activités financières et d'exploitation requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle et que les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part revenant au participant du résultat net et des autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint prend fin. La participation de la Société dans l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est déduite en fonction des distributions reçues au cours de l'exercice.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes subies par une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise, la Société cesse de comptabiliser sa part des pertes supplémentaires. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision et un passif est comptabilisé, mais seulement dans la mesure où la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Méthode de consolidation (suite)

##### ii) Participations dans des coentreprises (suite)

Comme il est mentionné à la note 11, la Société est partie à un accord avec Iridium et les investisseurs supplémentaires qui permet à la Société, collectivement avec Iridium, de contrôler conjointement les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Cet accord représente une coentreprise en raison du contrôle conjoint de la Société sur les activités financières et d'exploitation stratégiques d'Aireon et du droit sur l'actif net d'Aireon qui reviendra à la Société à l'exercice de son option de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires. Au 31 août 2017, la quote-part de la Société dans les actifs nets d'Aireon était de néant et, par conséquent, la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global d'Aireon était de néant. À moins que la Société n'exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets d'Aireon et sa participation est par conséquent comptabilisée comme un instrument financier.

Comme il a été mentionné à la note 12, en avril 2017, la Société a vendu une tranche de sa participation dans l'entreprise Searidge Technologies Inc. (« Searidge ») qu'elle détient par l'intermédiaire de NAV CANADA ATM Inc. Par suite de la vente, la Société détient maintenant 50 % (70 % au 31 août 2016) des actions émises et en circulation de Searidge. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise.

#### b) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère comptabilisés au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change sont présentés selon leur montant net dans le résultat net au sein des autres produits et charges, sauf dans le cas des écarts découlant des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien et qui sont désignés comme couvertures des flux de trésorerie comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention de procéder au règlement sur la base du montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

##### i) Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et ils sont initialement comptabilisés et réévalués ultérieurement à la juste valeur chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui n'ont pas été désignés comme étant des instruments de couverture sont comptabilisées par le biais du résultat net à mesure qu'elles surviennent.

Le recours aux instruments financiers dérivés a pour objectif de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt et non de générer des profits. Les justes valeurs de ces dérivés sont calculées au moyen des taux de change à terme et de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en fonction des taux d'intérêt actuels, respectivement.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### i) Instruments financiers dérivés (suite)

La Société détermine si un contrat comporte un dérivé incorporé lorsqu'elle devient partie à un contrat. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

##### ii) Actifs financiers non dérivés

Au moment de leur comptabilisation initiale dans les états financiers consolidés, les actifs financiers non dérivés sont classés en fonction de leur nature ou raison d'être dans l'une des catégories suivantes :

- prêts et créances;
- juste valeur par le biais du résultat net;
- disponibles à la vente.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Un achat ou une vente d'actifs financiers est comptabilisé à la date de règlement.

##### Prêts et créances

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs et autres sont classés dans les prêts et créances. Ils comportent des paiements déterminés ou déterminables et ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de la trésorerie et des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Les placements courants sont composés de placements dont l'échéance est d'au plus 12 mois qui ont été affectés à des fins spécifiques du fonds de réserve.

##### Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque les actifs financiers sont soit détenus à des fins de transaction, soit désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la comptabilisation initiale. Le profit net ou la perte nette comptabilisé dans le résultat net inclut tous les intérêts ou dividendes gagnés sur les actifs financiers et est compris dans les produits financiers ou les autres charges financières. Les placements de la Société dans les billets du véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), le papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») restructuré et d'autres billets, ainsi que le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un contrat contenant des dérivés incorporés et l'intégralité du contrat composé peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### ii) Actifs financiers non dérivés (suite)

###### Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas classés dans l'une des catégories précédentes. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est reclassé en résultat net. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société présenté dans les placements courants à l'état de la situation financière est classé comme étant disponible à la vente.

##### iii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les autres passifs à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les fournisseurs et autres crédateurs, les emprunts bancaires ainsi que la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers.

##### iv) Couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les actifs et les passifs dérivés de la Société sont composés de contrats de swaps de taux d'intérêt à terme, d'obligations et de contrats de change à terme. Lorsque cela est permis, la Société comptabilise ces instruments financiers à titre de couvertures de flux de trésorerie, de sorte que les profits et les pertes qui se contrebalancent sont comptabilisés dans les résultats de la même période. Selon la comptabilité de couverture, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global et toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Le montant cumulé dans les capitaux propres est gardé dans les autres éléments du résultat global et reclassé dans le résultat net de la même période ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert influe sur le résultat net.

À la désignation initiale de la couverture, la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture est documentée en bonne et due forme, selon les objectifs et stratégies de gestion du risque de la Société. L'efficacité de la relation de couverture est évaluée à la mise en place du contrat, puis chaque date de clôture afin de s'assurer que la relation est efficace et qu'elle le demeurera. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas permise et que les instruments dérivés ne sont pas désignés dans une relation de couverture, les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées dans l'état du résultat net.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Instruments financiers (suite)

##### v) Dépréciation d'actifs financiers

Un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est passé en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

La valeur comptable de tous les actifs financiers est ajustée pour la dépréciation par l'intermédiaire du résultat net à titre de charges financières, à l'exception des débiteurs et autres, qui utilisent un compte de correction de valeur et dont la dépréciation est imputée aux charges d'exploitation. Lorsqu'elles sont considérées comme étant irrécouvrables, les créances brutes sont sorties du compte de correction de valeur.

#### d) Avantages du personnel

##### i) Régimes à prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies et les coûts estimés des régimes de retraite à prestations définies de la Société ainsi que des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels sont effectués selon les estimations de la direction quant au rendement prévu des placements, à la rémunération, à l'âge de retraite des membres du personnel, aux taux de mortalité, aux coûts liés aux soins de santé, à l'inflation et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation est établi selon le rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. Les intérêts nets sont calculés en fonction du taux d'actualisation susmentionné. La situation de capitalisation du régime, ou l'actif ou le passif au titre des prestations définies, correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Les actifs ou les passifs au titre des prestations définies sont présentés comme des éléments non courants dans l'état de la situation financière.

La Société comptabilise les gains et pertes actuariels sur les actifs des régimes (en excluant les intérêts) dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global.

Le coût des services afférents aux charges liées aux avantages du personnel est comptabilisé dans les salaires et avantages du personnel. Le montant des intérêts émanant des obligations nettes au titre des prestations constituées est comptabilisé dans le résultat net et présenté dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Une tranche du montant des charges liées aux avantages du personnel est attribuée au coût des actifs en cours de développement.

Lorsque les avantages sont révisés, la partie modifiée des avantages au titre des services passés rendus par les membres du personnel est immédiatement comptabilisée dans le résultat net. Les profits ou les pertes sur la réduction ou le règlement sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle la réduction ou le règlement survient.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### d) Avantages du personnel (suite)

##### i) Régimes à prestations définies (suite)

Les deux régimes de retraite agréés de la Société sont assujettis à des exigences de financement minimal. Le passif à l'égard des exigences de financement minimal est établi au moyen des exigences de financement minimal prévues selon les meilleures estimations de la direction concernant l'évaluation actuarielle de la situation de capitalisation du régime, des taux d'actualisation de marché, des augmentations salariales estimées, de la capacité de la Société à prendre des congés de cotisation et de sa capacité à utiliser des lettres de crédit pour garantir les paiements spéciaux de solvabilité révélés par les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation.

Lorsque la situation de capitalisation du régime donne lieu à un actif (un excédent du régime), l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. La Société comptabilise les ajustements à cette limite dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net.

##### ii) Autres avantages à long terme

La Société offre d'autres avantages à long terme aux membres de son personnel, y compris des prestations d'invalidité de longue durée (« ILD »), des congés de maladie cumulatifs (qui s'acquièrent et qui ne s'acquièrent pas) et un régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres. Le régime de prestations d'ILD est capitalisé. La direction utilise les mêmes méthodes et estimations pour évaluer les avantages à long terme que pour les régimes d'avantages à prestations définies; toutefois, les gains ou pertes actuariels sont inclus dans le résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres est acquis et comptabilisé dans le résultat net sur une période de trois ans. La charge nette du régime d'avantages à long terme est présentée dans le poste « Salaires et avantages du personnel », déduction faite des coûts attribués aux actifs en cours de développement.

##### iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées comme une charge dans le résultat net lorsque la Société s'est engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités pour les départs volontaires sont comptabilisées comme une charge s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Les indemnités sont actualisées lorsqu'elles sont payables plus de 12 mois après la date de clôture.

##### iv) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et tiennent compte du montant supplémentaire que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées dans le résultat net à mesure que les services sont rendus. Les avantages à court terme comprennent les salaires, les vacances et les autres congés.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs en cours de développement comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les avantages du personnel, ainsi que tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées lorsqu'une obligation juridique ou implicite existe à cet égard. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Les coûts ultérieurs à la comptabilisation initiale sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. La charge au titre des réparations et de la maintenance est comptabilisée dans l'état du résultat net de la période au cours de laquelle elle est engagée.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes des immobilisations corporelles et elles sont amorties séparément. L'amortissement commence lorsque la construction est achevée et que l'actif est prêt pour la mise en service. Les terrains et les actifs en cours de développement ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Bâtiments	De 15 à 40
Systèmes et matériel	De 3 à 25

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Un élément d'immobilisation corporelle est décomptabilisé au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

#### Autres apports aux immobilisations corporelles

Les apports sous forme de produits reçus de tierces parties dont l'objet est de compenser le coût des immobilisations corporelles sont crédités dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

#### f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe et tous les autres frais directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Immobilisations incorporelles (suite)

Une immobilisation incorporelle développée à l'interne et en cours de développement est comptabilisée si tous les critères de comptabilisation suivants sont respectés : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation, l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation, l'intention et la capacité de mettre en service ou de vendre l'immobilisation, l'établissement de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation et pour mettre en service ou vendre l'immobilisation et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net à mesure qu'ils surviennent.

Après la comptabilisation initiale, les coûts ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils correspondent et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable; sinon, ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'état du résultat net.

Le droit de navigation aérienne est amorti sur une période de 46 ans, soit la période de recouvrement établie par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles débute lorsque le développement prend fin ou que l'actif peut être mis en service. L'amortissement se fait sur la période des avantages futurs attendus. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Droit de navigation aérienne	46
Logiciels achetés	De 5 à 20
Logiciels maison	De 5 à 20

Les immobilisations incorporelles en cours de développement ne sont pas amorties.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net à titre de produits ou de charges au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

#### g) Dépréciation d'actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur s'est produite. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les hypothèses pour évaluer la valeur recouvrable concernent le droit de continuer à fournir des services de navigation aérienne civile et l'autorité exclusive de fixer et de percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Si des changements surviennent à l'égard de n'importe quelle de ces attentes, des charges de dépréciation pourraient être requises, ce qui entraînerait des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation. Le goodwill et les actifs en cours de développement sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### g) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée comme une charge dans le résultat net.

Lorsqu'un actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Étant donné que le SNA est exploité comme un système, il n'est pas possible d'isoler de manière concluante les flux de trésorerie attribuables à des actifs distincts dans le système. Le système de navigation aérienne est donc considéré comme une seule UGT. Lorsque des actifs dans le système ne sont plus requis, une évaluation distincte de ces actifs a lieu.

Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sur une immobilisation corporelle ou incorporelle, autres qu'une perte de valeur liée au goodwill, sont examinées annuellement pour d'éventuelles reprises. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net immédiatement.

Les soldes des comptes de report réglementaires doivent être remis ou recouverts au moyen des redevances d'usage de la Société selon l'approbation des tarifs par le régulateur de tarifs en fonction des règles de facturation de la Loi sur le SNA. Afin de déterminer s'il existe une indication que des actifs des comptes de report réglementaires ont pu se déprécier, la Société examine sa capacité à recouvrer les soldes des comptes de report réglementaires au moyen des redevances d'usage futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile tel qu'il est défini dans la Loi sur le SNA.

#### h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être mis en service ou vendus. Les actifs qualifiés sont ceux qui prennent nécessairement plus de un an à préparer pour être mis en service. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### i) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, ajusté en fonction des risques propres au passif, à un taux d'intérêt sans risque qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les augmentations du montant des provisions attribuables au temps écoulé (la désactualisation) sont comptabilisées comme une charge financière.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les passifs relatifs au démantèlement sont comptabilisés au moment où la Société a une obligation juridique ou implicite de démanteler ou d'enlever un actif et de restaurer le lieu où l'actif est situé. Lorsque le passif est initialement inscrit, un montant équivalent est inscrit à l'actif à titre de coût inhérent aux bâtiments, aux systèmes ou au matériel connexe. Toutes les modifications qui sont apportées à la provision relative au démantèlement résultant des variations des coûts futurs estimés ou des changements importants au taux d'actualisation sont ajoutées au coût de l'actif connexe ou en sont déduites dans la période considérée. Le coût inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'immobilisation.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### j) Comptes de report réglementaires

Le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances; il y a lieu de consulter la note 8 pour en connaître les effets.

L'approche de la Société à l'égard de la détermination des redevances d'usage est fondée sur les règles de facturation de la Loi sur le SNA, lesquelles prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

En janvier 2014, l'IASB a publié l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, comme norme provisoire permettant aux entités ayant des activités à tarifs réglementés de continuer à comptabiliser les soldes des comptes de report réglementaires conformément à leur référentiel comptable antérieur. L'IFRS 14 s'adresse uniquement aux nouveaux adoptants des IFRS et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou remplacée par une directive permanente à l'égard de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. La Société a comptabilisé des soldes des comptes de report réglementaires dans ses états financiers consolidés établis conformément aux PCGR canadiens avant l'adoption des IFRS et a choisi d'appliquer de manière anticipée cette norme le 1<sup>er</sup> septembre 2014 lorsqu'elle a adopté les IFRS.

Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. De plus, pour certaines opérations où l'échéancier des flux de trésorerie diffère significativement de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres montants de report réglementaires afin de différer la comptabilisation dans la période où ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs. Ces opérations sont généralement prises en compte pour l'établissement du taux lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf pour les flux de trésorerie relatifs aux instruments de couverture, qui sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la même période que celle de l'opération couverte sous-jacente.

#### k) Produits

Des produits sont constatés dans la mesure où il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, exclusion faite des taxes de vente.

##### i) Redevances d'usage

Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

Les remboursements au titre des redevances d'usage sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, ou lorsqu'une obligation implicite existe.

##### ii) Contrats de services et de développement

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés d'un contrat visant la prestation de services sont constatés en fonction du degré d'avancement du contrat. Lorsque le résultat d'une opération qui comprend une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, les produits sont constatés seulement en fonction des charges engagées qui sont considérées comme étant recouvrables.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### k) Produits (suite)

##### ii) Contrats de services et de développement (suite)

Lorsque le résultat d'un contrat de développement peut être estimé de manière fiable, les produits et les charges sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture, évalué selon la proportion des coûts engagés pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport aux coûts totaux estimés du contrat. Les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance sont incluses dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable et que sa réception est probable.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

##### iii) Publications aéronautiques

Les produits tirés de la vente de publications aéronautiques sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés au client et que les coûts rattachés à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

##### iv) Apports

Les apports afférents aux immobilisations sont comptabilisés dans les produits à mesure que les services sont rendus. De manière générale, la seule obligation d'exécution est la construction de l'actif. Par conséquent, les produits sont comptabilisés à mesure que l'actif est construit selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### l) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état du résultat net à titre de charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

#### m) Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les placements et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le résultat net, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### n) Impôt sur le résultat

##### i) Impôt exigible

NAV CANADA est exonérée de l'impôt sur le résultat, du fait qu'elle répond à la définition d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR »). Toutefois, ses filiales en exploitation au Canada et dans d'autres territoires sont assujetties à l'impôt canadien et à l'impôt à l'étranger.

## **NAV CANADA**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

*Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

---

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **n) Impôt sur le résultat (suite)**

##### **ii) Impôt différé**

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de l'incidence fiscale des différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles ainsi qu'au titre des pertes fiscales et réductions d'impôt inutilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués d'après les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur leur période respective de réalisation. Ces montants sont réévalués chaque période au cas où il y aurait des modifications aux taux d'impôt.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit ou une intention de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible relevant de la même administration fiscale.

#### **o) Présentation de l'information sectorielle**

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que les informations de gestion sont présentées au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités d'exploitation, a été déterminé comme étant le chef de la direction de la Société. L'activité principale de la Société consiste à fournir des services de navigation aérienne pour lesquels elle perçoit des redevances d'usage. Cette activité principale constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés principalement au Canada. La quasi-totalité des dépenses d'investissement et des immobilisations de la Société sont situées au Canada.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 4. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis pour les exercices clos les 31 août se sont établies comme suit :

	2017	2016
Redevances de survol <sup>1)</sup>	676 \$	715 \$
Redevances d'aérogare <sup>2)</sup>	488	485
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles <sup>3)</sup>	84	84
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales <sup>4)</sup>	46	49
	1 294	1 333
Remboursement au titre des redevances d'usage <sup>5)</sup>	(60)	–
	<u>1 234 \$</u>	<u>1 333 \$</u>

1) Les redevances de survol ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir.

2) Les redevances d'aérogare ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier.

3) Les redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice.

4) Les redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord.

5) Le 11 août 2017, la Société a annoncé sa décision d'accorder un remboursement non récurrent à ses clients d'environ 60 \$ représentant 4,6 % des montants facturés au titre des services de navigation aérienne durant l'exercice clos le 31 août 2017 (exercice 2017). Le remboursement devrait être effectué au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2018 (exercice 2018).

La Société compte deux clients représentant chacun plus de 10 % des produits. Pour l'exercice 2017, les produits provenant du client le plus important se sont établis à 250 \$ [249 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016 (exercice 2016)] et ceux provenant du deuxième client en importance se sont chiffrés à 162 \$ (162 \$ pour l'exercice 2016), représentant ensemble 32 % (30 % pour l'exercice 2016) des produits de la Société. Les produits tirés de ces deux principaux clients découlent de la prestation de services de navigation aérienne.

Pour l'exercice 2017, les autres produits représentent essentiellement les produits attribuables aux contrats de services et de développement de 37 \$ (46 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 5. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel pour les exercices clos les 31 août comprennent ce qui suit :

	2017	2016
Salaires et autres (exclusion faite de la charge liée à la compression)	719 \$	680 \$
Charge liée à la compression (note 13)	11	–
Avantages sociaux complémentaires (exclusion faite des prestations de retraite)	59	70
Coût des prestations pour les services rendus au cours de la période	176	145
Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel	(40)	(37)
	<u>925 \$</u>	<u>858 \$</u>

#### 6. Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers pour les exercices clos les 31 août se sont établis comme suit :

	2017	2016
Produits d'intérêts sur les autres actifs financiers classés à titre de prêts et créances	(2) \$	(1) \$
Produits d'intérêts sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente	(1)	(1)
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(52)	(19)
	<u>(55) \$</u>	<u>(21) \$</u>

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

Les autres charges financières pour les exercices clos les 31 août se sont établies comme suit :

	2017	2016
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	83 \$	95 \$
Moins les coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(3)	(2)
Prime de rachat (note 16)	10	–
	<u>90 \$</u>	<u>93 \$</u>

#### 7. Autres profits et pertes

Les autres profits et pertes pour les exercices clos les 31 août se sont établis comme suit :

	2017	2016
Pertes de change	12 \$	1 \$
Profit réalisé à la vente de la participation dans une filiale	(2)	–
Profit latent à la vente de la participation dans une filiale	(5)	–
Quote-part de la perte nette des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 12)	1	–
Autres pertes	1	–
	<u>7 \$</u>	<u>1 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées :

	31 août 2016	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 août 2017	Période de recouvrement
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>					
Dérivés (a)	54 \$	(41) \$	– \$	13 \$	1), 9)
Impôt différé	45	11	–	56	2), 3)
Avantages du personnel					
Congés de maladie cumulatifs (b)	30	–	–	30	4)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	38	7	(4)	41	5), 10)
Réévaluations des régimes de retraite (c)	1 482	(231)		1 251	6), 10)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	7	26	–	33	5), 10)
Opération de couverture réalisée	52	(1)	–	51	1), 9)
	<u>1 708 \$</u>	<u>(229) \$</u>	<u>(4) \$</u>	<u>1 475 \$</u>	
<b>Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires</b>					
Compte de stabilisation des tarifs (d)	(169) \$	– \$	38 \$	(131) \$	7)
Dérivés (a)	(3)	3	–	–	1), 9)
Avantages du personnel					
Cotisations aux régimes de retraite (c)	(136)	127	–	(9)	6)
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	–	–	(8)	(8)	8)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(162)	(23)	–	(185)	2)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	(4)	–	(4)	3)
Opération de couverture réalisée	(6)	–	1	(5)	1)
	<u>(476) \$</u>	<u>103 \$</u>	<u>31 \$</u>	<u>(342) \$</u>	

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés***Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

**8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)**

	31 août 2015	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 août 2016	Période de recouvrement
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>					
Dérivés (a)	13 \$	41 \$	– \$	54 \$	1), 9)
Impôt différé	44	1	–	45	2)
Avantages du personnel					
Congés de maladie cumulatifs (b)	33	–	(3)	30	4)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	35	7	(4)	38	5), 10)
Réévaluations des régimes de retraite (c)	1 005	477		1 482	6), 10)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	–	8	(1)	7	5), 10)
Opération de couverture réalisée	1	51	–	52	1), 9)
	<u>1 131 \$</u>	<u>585 \$</u>	<u>(8) \$</u>	<u>1 708 \$</u>	
<b>Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires</b>					
Compte de stabilisation des tarifs (d)	(81) \$	(88) \$	– \$	(169) \$	7)
Dérivés (a)	(6)	3	–	(3)	1), 9)
Avantages du personnel					
Cotisations aux régimes de retraite (c)	(197)	61	–	(136)	6)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	(1)	–	1	–	5)
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(3)	3	–	–	8)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(153)	(9)	–	(162)	2)
Opération de couverture réalisée	(7)	–	1	(6)	1)
	<u>(448) \$</u>	<u>(30) \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>(476) \$</u>	

1) Les couvertures de flux de trésorerie sont prises en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la même période que l'opération couverte sous-jacente.

Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les contrats de change à terme sont pris en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la période où ils sont réalisés. Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt à terme et les instruments dérivés à terme sur obligations sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs sur la durée de l'instrument d'emprunt connexe.

2) Les reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsqu'ils sont réalisés en trésorerie par la réception de dividendes après impôt. Le report réglementaire total au titre de l'impôt sur le résultat lié au placement de la Société dans Aireon est de 55 \$ au 31 août 2017 (45 \$ au 31 août 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

- 3) Le profit latent à l'égard de la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge, de même que sa quote-part dans l'actif net de Searidge, sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque le montant est réalisé en trésorerie, après impôt (par exemple, au moyen d'une vente d'une partie ou de la totalité de la participation ou la réception du dividende). Le report réglementaire total au titre de l'impôt sur le résultat lié à la quote-part de la Société dans l'actif net de Searidge est de 1 \$ au 31 août 2017 (néant au 31 août 2016).
- 4) Les droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsque les congés de maladie sont utilisés et payés en trésorerie. Les droits aux congés de maladie cumulatifs acquis sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services.
- 5) Ces montants de réévaluation seront recouverts par l'amortissement des réévaluations des exercices antérieurs sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime.
- 6) Les coûts découlant des régimes de retraite de la Société pour ses régimes capitalisés sont pris en compte pour l'établissement des tarifs en fonction des apports en trésorerie de la Société aux fonds des régimes de retraite comme il est décrit à la note 8 c) ci-après. Les ajustements aux régimes de retraite liés à l'adoption des IFRS et les réévaluations ultérieures sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs à mesure que les apports en trésorerie aux fonds des régimes de retraite sont effectués.

Le report réglementaire au titre des cotisations aux régimes de retraite de 127 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017 inclut des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui devraient être recouverts d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020.

- 7) Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage.

De plus, dans le cadre de certaines opérations où le calendrier des flux de trésorerie diffère de manière importante de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres comptes de report réglementaires afin de différer la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs.

- 8) La Société recouvre le coût annuel des cotisations au titre du régime d'ILD au régime capitalisé.
- 9) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017, qui s'est élevé à 39 \$, comprend un montant de 1 \$ lié à l'amortissement de la perte sur l'opération de couverture réalisée comptabilisé dans le résultat net ainsi qu'un montant de 38 \$ servant à différer les ajustements de la juste valeur au titre des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.
- 10) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel pour l'exercice clos le 31 août 2017 s'est élevé à 209 \$, ce qui comprend un montant lié aux réévaluations des régimes de retraite de 231 \$ et un montant lié aux réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi de 4 \$, contrebalancés en partie par un montant lié aux réévaluations des régimes complémentaires de retraite de 26 \$.

Le montant de 7 \$ au titre du report réglementaire des autres avantages postérieurs à l'emploi présenté à la page 29 comprend le report d'une charge liée à la compression de 11 \$ (voir la note 13), laquelle est prise en compte dans le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au résultat net.

## **NAV CANADA**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

*Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

---

#### **8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)**

L'écart cumulé entre le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires est présenté dans les capitaux propres chaque date de clôture.

Le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage. L'objectif à long terme quant au solde de crédit cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2017, le solde cible s'établissait à 101 \$ (100 \$ pour l'exercice 2016).

Le 11 août 2017, la Société a publié un avis décrivant la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les redevances révisées réduisent les tarifs de 3,5 % en moyenne et mettent également en place une réduction de tarifs temporaire de un an de 0,4 %. Ces modifications prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % qui a été mise en place au dernier exercice.

La Société accordera aussi un remboursement non récurrent à ses clients d'environ 60 \$ représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne. L'incidence de ce remboursement a été prise en compte dans la baisse du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice 2017 (voir le tableau ci-après). Ce remboursement devrait être effectué au cours de l'exercice 2018.

La Société n'utilise pas de taux de rendement pour refléter la valeur temps de l'argent pour tout solde de comptes de report réglementaires que ce soit.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans l'état consolidé du résultat net :

	2017	2016
Avant le mouvement net des comptes de report réglementaires		
Produits	1 291 \$	1 393 \$
Charges d'exploitation	1 330	1 238
Autres (produits) et charges	97	116
Charge d'impôt sur le résultat	14	2
	<u>(150)</u>	<u>37</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires		
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs		
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(60)	(57)
Remboursement au titre des redevances d'usage	60	–
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	38	(31)
	<u>38</u>	<u>(88)</u>
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires		
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	127	61
Autres avantages du personnel	(1)	(3)
Placements sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(25)	(9)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	–
Impôt sur le résultat	14	1
Opérations de couverture réalisées	1	1
	<u>112</u>	<u>51</u>
	<u>150</u>	<u>(37)</u>
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

1) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2017, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 38 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs a été fait de manière constante au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice 2016, le conseil a approuvé une augmentation du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'un excédent prévu. Par conséquent, un montant de 31 \$ a été viré au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

##### a) Dérivés - Opérations de couverture réglementaires latentes

Le tableau qui suit présente les soldes débiteurs (créditeurs) des opérations de couverture réglementaires latentes, qui sont composés des pertes et profits latents sur les instruments financiers dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie :

	31 août 2017	31 août 2016
Perte (profit) latent lié à la juste valeur d'un instrument dérivé à terme sur obligations <sup>1)</sup>	1 \$	– \$
Pertes (profits) latents liés à la juste valeur des contrats de change à terme <sup>2)</sup>	–	(3)
Pertes (profits) latents liés à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt à terme <sup>3)</sup>	12	54
	<u>13 \$</u>	<u>51 \$</u>

1) La Société a conclu un instrument dérivé à terme sur obligations qui viendra à échéance en avril 2018, soit au moment où le refinancement faisant l'objet de la couverture devrait avoir lieu. Lorsque l'opération prévue aura lieu, le profit ou la perte réalisé(e) sera reclassé(e) dans le solde créditeur ou débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées.

2) La Société a conclu un contrat de change à terme afin de couvrir sa quatrième phase d'investissement au titre du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Le contrat à terme est arrivé à échéance et la Société a reçu les dollars américains, lesquels étaient détenus à titre d'instrument de couverture au 31 août 2016. La quatrième phase d'investissement a eu lieu en décembre 2016 et la couverture a fait l'objet d'un règlement simultané.

3) La Société compte régler en trésorerie ces swaps de taux d'intérêt à terme en avril 2019, soit lorsque le refinancement couvert devrait avoir lieu. Lorsque l'opération prévue aura lieu, les profits ou les pertes réalisés seront reclassés dans le solde créditeur ou débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées.

##### b) Avantages du personnel – Soldes débiteurs des congés de maladie cumulatifs

	31 août 2017	31 août 2016
Congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas	21 \$	20 \$
Congés de maladie cumulatifs acquis	9	10
Total des congés de maladie cumulatifs	<u>30 \$</u>	<u>30 \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

##### c) Cotisations de retraite

Au 31 août 2017, les soldes créditeurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 9 \$ (136 \$ au 31 août 2016) lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage. Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit :

	31 août 2017	31 août 2016
Passif au titre des avantages du personnel (note 13)	(1 198) \$	(1 346) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	1 251	1 482
Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	53 \$	136 \$
Soldes créditeurs réglementaires – recouvrement de cotisations	(9) \$	(136) \$
(Excédent) insuffisance des charges réglementaires sur les cotisations	44 \$	– \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés aux régimes de retraite. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tel qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les paiements au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ devraient être recouverts d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020. La capitalisation des avantages du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net est présentée ci-après.

	31 août 2017	31 août 2016
État consolidé du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	174 \$	143 \$
Charges financières nettes <sup>1)</sup>	44	30
Moins : reports réglementaires	(127)	(61)
	91	112
Cotisations en trésorerie de la Société		
Paiements au titre des prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	91	92
Paiements spéciaux en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	–	20
Paiements au titre du déficit de solvabilité	44	–
	135	112
	(44) \$	– \$

<sup>1)</sup> Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 2 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice 2016) et les charges financières nettes ne comprennent pas le montant de 2 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 8. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

d) Le solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs était composé des montants suivants :

	31 août 2017	31 août 2016
Compte de stabilisation des tarifs	131 \$	180 \$
Reports d'exploitation <sup>1)</sup>	–	(11)
Écarts de la juste valeur des placements <sup>2)</sup>	131 \$	169 \$

1) Si les produits réels venaient à dépasser les charges réelles de la Société, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels venaient à être inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner serait inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen des redevances d'usage futures.

2) Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu le solde résiduel du montant en principal lié aux billets du VAC II, de son placement dans d'autres billets, de même que du PCAC restructuré. Au 31 août 2016, le total des écarts de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale inscrite à l'état de la situation financière de la Société correspondait à un crédit de 14 \$, lequel comprenait des ajustements de la juste valeur de 11 \$ et une variation de la juste valeur de 3 \$ réalisée sur des billets du VAC de catégorie A-2 lors de leur achat au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

#### 9. Débiteurs et autres

Les débiteurs et autres se composaient de ce qui suit :

	31 août 2017	31 août 2016
Créances clients	90 \$	85 \$
Débiteurs comptabilisés et travaux en cours non facturés	18	20
Taxes à la consommation à recevoir	–	3
Provision pour créances douteuses	(1)	(1)
	107 \$	107 \$

L'exposition de la Société au risque de crédit et au risque de change ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux débiteurs est décrite à la note 17.

#### 10. Placements courants

Les placements courants comprenaient ce qui suit :

	31 août 2017	31 août 2016
VAC II, PCAC et autres (note 17)	– \$	279 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette a)	95	94
	95 \$	373 \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 10. Placements courants (suite)

- a) Fonds de réserve au titre de l'acte de fiducie cadre et clauses restrictives en matière de liquidité stipulées dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale

Aux termes de l'acte de fiducie cadre (note 16), la Société est tenue de créer et de maintenir certains fonds de réserve, comme suit :

##### Fonds de réserve pour le service de la dette

À la clôture de chaque exercice, le solde du fonds de réserve pour le service de la dette doit être égal ou supérieur à l'obligation annuelle prévue au titre du service de la dette (amortissement du principal, intérêts et frais) sur les obligations impayées aux termes de l'acte de fiducie cadre, calculée de la manière prévue dans l'acte de fiducie cadre. Tout apport supplémentaire devant être versé au fonds de réserve pour le service de la dette doit, à tout le moins, être fait en versements égaux pendant les quatre trimestres suivants. Les sommes déposées dans le fonds de réserve pour le service de la dette sont détenues par un fiduciaire sous forme d'instruments du marché monétaire à court terme de première qualité et ne sont libérées qu'aux fins du remboursement du principal et du paiement des intérêts et des frais à payer relativement à l'encours des emprunts aux termes de l'acte de fiducie cadre. Toutefois, dans la mesure où aucun événement entraînant une situation de défaut ne s'est produit et continue d'exister, des fonds excédentaires peuvent être libérés de temps à autre à la demande de la Société.

Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (note 16), la Société est tenue de conserver un montant de biens liquides similaire à celui exigé aux termes de l'acte de fiducie cadre relativement aux fonds de réserve. Plus précisément, la Société doit conserver des biens liquides équivalant au moins aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois majorées d'un montant correspondant à 25 % des charges d'exploitation et d'entretien annuelles. Les biens liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre, les montants détenus dans le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ainsi que dans le fonds de réserve pour le service de la dette, de même que toute tranche non utilisée d'une facilité de crédit consentie. En outre, la Société doit maintenir des biens liquides en trésorerie équivalant aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois. Les actifs liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre détenus dans les fonds de réserve maintenus aux termes de l'acte de fiducie cadre.

La Société a respecté toutes les exigences du fonds de réserve et clauses restrictives au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

#### 11. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

En novembre 2012, la Société a signé des ententes (les « ententes de novembre 2012 ») établissant les modalités de sa participation dans Aireon, coentreprise avec Iridium. Aireon a pour mandat d'offrir une capacité de surveillance par satellite mondiale aux FSNA du monde entier, par l'intermédiaire de récepteurs de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») intégrés comme charge utile supplémentaire dans la constellation de satellites NEXT. Le calendrier de lancement d'Iridium devrait permettre à Aireon d'être mise en exploitation au cours de l'année civile 2018.

La participation totale de la Société dans Aireon a été acquise en cinq phases d'investissement. Au 31 août 2017, la Société avait réalisé toutes les phases, investissant un total de 150 \$ US (187 \$ CA) [120 \$ US au 31 août 2016 (157 \$ CA)]. La Société est également représentée par six des onze membres du conseil d'administration d'Aireon. Chaque phase d'investissement était conditionnelle à l'atteinte, par Aireon et Iridium, de certains objectifs précis (ou leur renonciation) en ce qui concerne notamment le développement de la charge utile ADS-B, le déploiement de la constellation de satellites NEXT, la commercialisation du service ADS-B d'Aireon auprès de certains clients FSNA potentiels et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires à l'utilisation de la technologie.

En décembre 2013, les ententes de novembre 2012 ont été modifiées afin que trois autres FSNA d'importance, soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviar (Danemark) puissent procéder à un investissement global de 120 \$ US (150 \$ CA) dans Aireon.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 11. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (suite)

Conformément aux ententes modifiées, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 120 \$ US (150 \$ CA), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 51 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon, ENAV en détiendra 12,5 % et l'IAA et Naviair en détiendront chacun 6 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 24,5 %. Ce rachat devrait avoir lieu d'ici le 31 août 2021.

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon prévoit un dividende annuel cumulatif de 5 % [sauf pour la deuxième phase d'investissement d'un montant de 40 \$ US (50 \$ CA), qui prévoit un dividende annuel cumulatif de 10 %] calculé à compter de la date d'émission. Les actions privilégiées sont rachetables contre trésorerie en trois versements annuels à compter de janvier 2021, si les actions privilégiées n'ont pas encore été converties en actions ordinaires ou rachetées à ce moment. Les paiements en trésorerie au titre de ces obligations de rachat comprendront tout dividende non versé.

La Société peut en tout temps ou à l'occasion choisir de convertir une tranche ou la totalité des actions privilégiées d'Aireon qu'elle détient en actions ordinaires.

Tant que l'option de conversion n'est pas exercée, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées ne confère aucun droit à l'actif net résiduel d'Aireon à la Société et, par conséquent, le placement est comptabilisé à titre d'instrument financier. La Société a choisi de désigner l'intégralité du contrat contenant des dérivés incorporés comme étant un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lors de l'investissement initial des investisseurs supplémentaires en février 2014, le prix payé par les investisseurs supplémentaires pour les actions privilégiées d'Aireon ayant essentiellement les mêmes caractéristiques était considéré comme étant une estimation fiable de la juste valeur d'Aireon. La Société a également utilisé cette donnée pour évaluer la juste valeur de son placement dans Aireon au 31 août 2017 et au 31 août 2016 puisqu'il a été déterminé que cela représente la meilleure estimation de la juste valeur (note 17).

Au 31 août 2017, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion s'établissait à 40,9 % (36,5 % au 31 août 2016).

Les actifs et les passifs d'impôt différé de la Société au 31 août 2017 sont rattachés à son placement dans Aireon et sont détenus au sein d'une des filiales entièrement détenues de la Société. Aireon est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe aux États-Unis et est considérée comme une société de personnes à des fins fiscales américaines et, par conséquent, n'est généralement pas assujettie directement à l'impôt sur le résultat. On attribue plutôt à la Société, à Iridium et aux investisseurs supplémentaires une portion du bénéfice imposable (de la perte fiscale) d'Aireon selon leur participation respective dans le bénéfice imposable ou la perte fiscale d'Aireon aux termes des lois fiscales américaines. La Société a comptabilisé des passifs d'impôt différé se chiffrant à 55 \$ US (68 \$ CA) (56 \$ CA au 31 août 2016) principalement attribuable à la hausse de la juste valeur de la participation de la Société dans Aireon. La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé se chiffrant à 10 \$ US (13 \$ CA) (11 \$ CA au 31 août 2016) au titre des pertes d'exploitation et des frais de recherche et développement reportés en avant attribués à la filiale de la Société. La comptabilisation des actifs d'impôt différé est fondée sur l'évaluation par la direction de la probabilité de leur réalisation. Les pertes d'exploitation reportées en avant viendront à échéance à compter de l'année civile 2033. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés sur une base nette dans l'état consolidé de la situation financière à titre de passif d'impôt différé comme il est présenté dans le tableau ci-après.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 11. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et l'incidence du recours à la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur l'état de la situation financière de la Société :

	31 août 2017	31 août 2016
Actifs courants		
Débiteurs	5 \$	– \$
Actifs dérivés et autres	–	3
Placement sous forme d'actions privilégiées	350	291
Passif d'impôt différé	(55)	(45)
Incidence sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte non tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	300 \$	249 \$
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		
Passif d'impôt réglementaire différé	55	45
	55 \$	45 \$
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		
Variation cumulée de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(185) \$	(162) \$
Profit latent lié à la juste valeur sur l'opération de couverture du change	–	(3)
	(185) \$	(165) \$
Incidence nette sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	170 \$	129 \$

L'incidence nette sur la situation financière du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés reflète les sommes réelles versées dans le cadre du placement de la Société dans Aireon (aux taux de change en vigueur à la date des transactions).

L'utilisation de comptes de report réglementaires permet de différer la comptabilisation des transactions liées au placement de la Société dans Aireon sur l'état consolidé du résultat net de la Société. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2017. Ces montants ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au moment où ils sont réalisés en trésorerie par le truchement de dividendes reçus après impôt.

Aireon est une société en démarrage n'exerçant pas d'activités qui a peu de produits et dont la plupart des dépenses sont inscrites à l'actif. Comme il est susmentionné, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est comptabilisé à titre d'instrument financier tant que l'option de conversion n'est pas exercée. La Société exerce un contrôle conjoint sur les activités financières stratégiques et les activités d'exploitation, mais ne détient aucune participation; ainsi, l'application de la méthode de la mise en équivalence donnerait lieu à une quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 11. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (suite)

L'exercice financier d'Aireon se clôt le 31 décembre. L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, restreint l'écart entre la date de clôture d'une coentreprise et celle de l'investisseur à au plus trois mois et exige l'ajustement des résultats à la suite de toutes les transactions importantes qui se produisent dans l'intervalle. La Société a choisi d'observer un décalage de deux mois et, par conséquent, l'information en date du 31 août 2017 et du 31 août 2016 présentée ci-après repose sur des montants se rapportant à la situation financière et à la performance financière d'Aireon au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, respectivement. Tous les montants sont convertis à partir de montants en dollars américains. Pendant la période allant du 30 juin 2017 au 31 août 2017, Aireon a reçu une autre tranche des placements de plusieurs de ses investisseurs. L'information financière présentée au 31 août 2017 tient compte de ces placements.

	31 août 2017	31 août 2016
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 \$	39 \$
Charges payées d'avance et autres actifs courants	14	–
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	488	368
	<u>567 \$</u>	<u>407 \$</u>
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	(8) \$	(8) \$
Passifs non courants		
Passifs financiers	(670)	(465)
	<u>(678) \$</u>	<u>(473) \$</u>
Actifs nets	<u>(111) \$</u>	<u>(66) \$</u>
	Exercices clos les 31 août	
	2017	2016
Charges d'intérêts	<u>10 \$</u>	<u>8 \$</u>
Perte nette	(23) \$	(29) \$
Autres éléments du résultat global	–	2
Total du résultat global	<u>(23) \$</u>	<u>(27) \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 12. Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

Searidge est une société fermée spécialisée dans la conception de logiciels et de solutions technologiques adaptés aux exigences du contrôle de la circulation aérienne et des activités aéroportuaires.

Le 28 avril 2017, la Société a vendu une partie de sa participation dans Searidge pour un produit de 4 \$. Suite à la vente, la Société détient maintenant 50 % des actions émises et en circulation de Searidge (70 % au 31 août 2016).

La Société a déterminé que sa participation de 50 % dans Searidge donne lieu à un contrôle conjoint, selon les modalités contractuelles de l'accord en vertu duquel les parties doivent accorder unanimement leur consentement aux décisions importantes portant sur les activités pertinentes. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise étant donné que la Société détient une participation dans l'actif net de Searidge fondée sur la forme juridique et la substance de l'accord.

Le tableau suivant présente un sommaire des comptes de Searidge qui ont été déconsolidés au 28 avril 2017 :

Créances et montants payés d'avance	5 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles	5
Créditeurs et charges à payer	(5)
Valeur comptable de la participation dans Searidge	5
Montant en trésorerie reçu	4
Juste valeur de la participation dans Searidge conservée	8
	12
Profit sur la vente et perte du contrôle	7 \$

Au 31 août 2017, la valeur comptable du placement de la Société dans Searidge s'établissait comme suit :

Solde au 28 avril 2017 (comptabilisation initiale)	8 \$
Quote-part de la perte nette dans la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)
Valeur comptable de la participation dans Searidge	7 \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 13. Avantages du personnel

La Société offre à son personnel des régimes de retraite à prestations définies leur procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes d'avantages à long terme du personnel comprennent des droits aux congés de maladie cumulatifs (acquis et qui ne s'acquiescent pas), des prestations d'ILD et des avantages au titre du régime incitatif à long terme de la direction. Les prestations de retraite (autres que celles liées aux régimes complémentaires de retraite) et les prestations d'ILD sont capitalisées. Les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. La Société a comptabilisé les charges nettes suivantes au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 août :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2017	2016	2017	2016
<b>État du résultat net</b>				
Coût des services rendus au cours de la période	176 \$	145 \$	6 \$	6 \$
Charge liée à la compression	–	–	11	–
Coût financier	228	234	8	9
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(182)	(202)	–	–
Total de la charge	<u>222 \$</u>	<u>177 \$</u>	<u>25 \$</u>	<u>15 \$</u>
<b>État des autres éléments du résultat global</b>				
<b>Réévaluations</b>				
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts sur les actifs des régimes (Gains actuariels) pertes actuarielles	(64) \$	(265) \$	– \$	– \$
	(141)	750	(4)	7
Total des (produits) coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	<u>(205) \$</u>	<u>485 \$</u>	<u>(4) \$</u>	<u>7 \$</u>

Le coût financier net lié aux avantages du personnel d'un montant de 55 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017 (43 \$ pour l'exercice 2016) comprend les charges d'intérêts et les produits d'intérêts liés aux actifs des régimes susmentionnés au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages, y compris des coûts financiers additionnels de 1 \$ (2 \$ pour l'exercice 2016) liés aux congés de maladie à long terme.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a comptabilisé une charge liée à la compression de 11 \$ relativement aux indemnités de cessation d'emploi, laquelle figure dans le poste des charges liées aux salaires et aux avantages du personnel. Le règlement en trésorerie d'un montant estimé à 44 \$ visant la compression des indemnités de cessation d'emploi devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2018. La charge liée à la compression découle des modifications apportées aux conventions collectives conclues avec trois des syndicats des employés de la Société. Pour deux des syndicats, l'admissibilité future au régime d'indemnités de cessation d'emploi de la Société des employés représentés est révoquée si ces derniers choisissent le règlement en trésorerie de façon volontaire. Pour un syndicat, l'admissibilité future au régime d'indemnités de cessation d'emploi de la Société est révoquée pour l'ensemble des employés représentés.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 13. Avantages du personnel (suite)

Les soldes des avantages du personnel comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

	31 août 2017	31 août 2016
Actifs comptabilisés au titre des prestations d'invalidité à long terme	11 \$	– \$
	31 août 2017	31 août 2016
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies capitalisées	(6 794) \$	(6 720) \$
Juste valeur des actifs des régimes	5 596	5 374
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées	(1 198)	(1 346)
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées	(97)	(69)
Passif lié aux obligations au titre des autres prestations définies non capitalisées	(246)	(233)
Passif comptabilisé au titre des régimes à prestations définies	(1 541)	(1 648)
Passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(45)	(46)
Total des passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(1 586) \$	(1 694) \$

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Société a déterminé, en se fondant sur :

- les dispositions des régimes à prestations définies capitalisés;
- les exigences réglementaires (telles que les exigences de capitalisation minimale, la possibilité de se prévaloir d'un congé de cotisations et la possibilité d'utiliser des lettres de crédit pour garantir des paiements spéciaux de solvabilité décelés par des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation);
- les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer l'avantage économique disponible,

que la valeur actualisée des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au solde du total de la juste valeur des actifs des régimes majoré des exigences de capitalisation minimale à l'égard des services passés minoré du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune hausse du passif au titre des prestations définies n'est requise au 31 août 2017 et au 31 août 2016.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 13. Avantages du personnel (suite)

##### a) Caractéristiques des régimes à prestations définies

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur de deux régimes de retraite agréés à prestations définies qui sont capitalisés. De plus, la Société maintient un régime complémentaire de retraite (le « régime complémentaire ») qui n'est pas capitalisé. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée.

- i) Le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime ») a été créé le 1<sup>er</sup> novembre 1996 afin de procurer des prestations de retraite aux membres du personnel de la Société. Le régime a été constitué aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral afin de continuer d'offrir des prestations de retraite et d'autres avantages aux membres du personnel qui ont fait le passage de la fonction publique à la Société.

Le régime est un régime à prestations définies offert à la quasi-totalité des membres salariés du personnel de la Société. Le régime est inscrit aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension* (« LNPP »), du Canada. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime comprend deux parties : la partie A est la partie contributive qui offre des prestations aux termes du régime initial, et la partie B est la partie non contributive offerte a) de façon obligatoire à tous les nouveaux gestionnaires embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2009; b) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par six des huit syndicats à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014; et c) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par les deux syndicats restants à partir respectivement du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Avant ces dates d'entrée en vigueur, la participation à la partie B était volontaire pour les membres du personnel représentés par ces syndicats.

Aux termes du régime, les cotisations sont versées par ses membres (partie A seulement) et la Société, qui est le promoteur du régime. Les membres de la partie A du régime cotisent à des taux prédéterminés. La Société doit cotiser la partie restante de la capitalisation nécessaire pour la partie A et la partie B de manière à s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier.

Le régime fournit, aux termes de la partie A et de la partie B, des prestations fondées sur les services ouvrant droit à pension et les gains ouvrant droit à pension moyens des six meilleures années (cinq années pour les membres représentés par l'ACCTA/Unifor) précédant le départ en retraite ou la fin de contrat de travail. Les prestations sont diminuées à 65 ans du fait de l'intégration des prestations du Régime de pensions du Canada (« RPC ») ou du Régime de rentes du Québec (« RRQ »). Les deux parties du régime ont des méthodes de calcul différentes qui comprennent les droits à prestations, l'intégration du RPC ou de la RRQ et les réductions en raison de départs à la retraite anticipés. Un régime complémentaire distinct a été mis en place par la Société afin de fournir des prestations qui sont supérieures au montant maximal permis en vertu de la LIR au titre des régimes de retraite agréés.

Les prestations sont indexées intégralement pendant la retraite en fonction des augmentations de l'indice des prix à la consommation pour les membres de la partie A et sur une base ad hoc pour les membres de la partie B.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 13. Avantages du personnel (suite)

a) Caractéristiques des régimes à prestations définies (suite)

L'objectif de placement du régime est d'assurer la sécurité des prestations promises aux termes du régime à un coût raisonnable pour les membres et la Société. Afin d'atteindre cet objectif, le régime a adopté une stratégie de placement axée sur les passifs. La stratégie cherche à réduire et à gérer la disparité du risque de taux d'intérêt et du risque d'inflation entre les actifs et les passifs du régime et de trouver un équilibre entre le risque et les avantages lors du choix de la composition de l'actif à long terme.

- ii) La Société maintient aussi le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA, lequel est un régime à prestations définies non contributif pour les membres de la haute direction de la Société. Ce régime est également inscrit aux termes de la LNPP. Les membres n'ont pas à verser de cotisations au régime et il ne leur est pas permis de le faire, sauf pour ce qui est des cotisations transférées directement lors de l'adhésion au régime ou des paiements par les membres pour l'achat des années de service ouvrant droit à pension restantes aux termes de l'ancien régime de retraite agréé des membres (rachat de services passés). Les cotisations sont versées par la Société, qui est le promoteur du régime. La Société est tenue de cotiser la capitalisation nécessaire pour s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation.
- iii) La Société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à son personnel, y compris certaines prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et des allocations de retraite aux retraités admissibles et à leurs personnes à charge. Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Les versements des prestations des deux régimes de retraite à prestations définies sont effectués à partir des fonds gérés par le fiduciaire et les versements de prestation du régime complémentaire et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés sont effectués par la Société à mesure que les obligations de paiement des prestations deviennent exigibles. Les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et sont régis par le Règlement sur les normes de prestation de pension. Le comité de retraite, un comité du conseil, supervise la gestion des placements des actifs des régimes et l'administration des régimes de retraite de la Société, ce qui comprend les deux régimes de retraite à prestations définies agréés et le régime complémentaire de la Société.

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite

Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite sont menées tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier et doivent être déposées auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») au plus tard au mois de juin de la même année. Ainsi, les cotisations aux régimes de retraite selon sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec ajustement rétroactif au début de l'année civile. La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 présentaient un excédent de 242 \$ (déficit de 76 \$ en 2016) selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Un excédent de solvabilité réglementaire de 334 \$ a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon l'hypothèse que la reformulation du texte du régime au 1<sup>er</sup> septembre 2016, qui tenait compte de la modification pour la résiliation du régime qui est actuellement en cours d'examen par le BSIF, était en vigueur à la date d'évaluation. Si la modification n'avait pas été prise en compte, il y aurait eu un déficit de solvabilité réglementaire de 289 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (306 \$ en 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 13. Avantages du personnel (suite)

##### b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite (suite)

Au cours de l'exercice 2017, la Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2017 de 58 \$ au moyen de lettres de crédit de 14 \$ et de cotisations en trésorerie de 44 \$, ce qui répond aux exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité, compte non tenu des modifications. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les cotisations en fonction de la solvabilité sont déterminées sans tenir compte des modifications pendant que les discussions avec le BSIF se poursuivent.

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations définies se présentaient comme suit :

	Exercices clos les 31 août	
	2017	2016
Régime de retraite capitalisé		
Coûts des services rendus au cours de la période selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	91 \$	92 \$
Paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	–	20
Paiements au titre du déficit de solvabilité	44	–
	<u>135</u>	<u>112</u>
Régime de retraite non capitalisé	2	2
Autres régimes à prestations définies non capitalisés	7	7
Moins les montants capitalisés	(4)	(4)
	<u>140 \$</u>	<u>117 \$</u>

Selon les prévisions préliminaires actuelles reposant sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société s'attend à verser des cotisations aux régimes de retraite de 91 \$ pour l'exercice 2018 et aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu.

La période de capitalisation des déficits de solvabilité est fixée à cinq ans et les déficits antérieurs sont consolidés de façon permanente dans le calcul des paiements spéciaux de solvabilité, ce qui permet un nouveau départ chaque année. La capitalisation des déficits de solvabilité est établie en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité sur les trois années consécutives les plus récentes (déficit de solvabilité réglementaire).

La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Aux termes des règles en matière de capitalisation des régimes de retraite entrées en vigueur en avril 2011, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être remplacés par des lettres de crédit, à condition que la valeur totale des lettres de crédit ne dépasse pas 15 % des actifs des régimes de retraite. Ces règles ont été modifiées en juin 2017 et permettent que le montant maximal des lettres de crédit soit fondé sur 15 % des passifs de solvabilité plutôt que sur les actifs. Au 31 août 2017, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 477 \$ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, compte non tenu des modifications. Les lettres de crédit en cours représentent 9 % des passifs de solvabilité, compte tenu des modifications, et 8 %, compte non tenu des modifications.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

**13. Avantages du personnel (suite)**

- c) Variations des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les variations dans les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 août sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes d'avantages	
	2017	2016	2017	2016
<b>Variations des obligations au titre des prestations</b>				
Obligations au titre des prestations définies aux 31 août, exercice précédent	6 789 \$	5 802 \$	233 \$	218 \$
Prestations versées	(193)	(175)	(8)	(7)
Cotisations des participants aux régimes	32	32	–	–
Coûts des services rendus au cours de la période	176	145	6	6
Coût financier	228	234	8	9
Charge liée à la compression	–	–	11	–
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses démographiques	–	(61)	–	(2)
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses financières	(117)	836	(4)	22
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements liés à l'expérience	(24)	(24)	–	(13)
Obligations au titre des prestations définies aux 31 août	<u>6 891 \$</u>	<u>6 789 \$</u>	<u>246 \$</u>	<u>233 \$</u>
<b>Variation des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août, exercice précédent	5 374 \$	4 936 \$	– \$	– \$
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts	64	265	–	–
Produits d'intérêts	182	202	–	–
Cotisations de l'employeur	137	114	7	7
Cotisations des participants aux régimes	32	32	–	–
Prestations versées	(193)	(175)	(7)	(7)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août	<u>5 596</u>	<u>5 374</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
Passif net au titre des prestations définies	<u>(1 295) \$</u>	<u>(1 415) \$</u>	<u>(246) \$</u>	<u>(233) \$</u>
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées aux 31 août	<u>(97) \$</u>	<u>(69) \$</u>	<u>(246) \$</u>	<u>(233) \$</u>
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées aux 31 août	<u>(1 198) \$</u>	<u>(1 346) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 13. Avantages du personnel (suite)

d) Évaluation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes par catégories principales des deux régimes de retraite capitalisés de la Société est la suivante :

	31 août 2017		31 août 2016	
	Prix cotés sur un marché actif	Sans prix cotés sur un marché actif	Prix cotés sur un marché actif	Sans prix cotés sur un marché actif
Titres de participation	30 %	9 %	32 %	10 %
Titres à revenu fixe <sup>1)</sup>	2 %	33 %	0 %	38 %
Actifs immobiliers	0 %	14 %	0 %	12 %
Stratégies de rendement absolu	1 %	6 %	1 %	1 %
Titres d'emprunt de sociétés privées	0 %	5 %	0 %	4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 %	0 %	2 %	0 %
	<u>33 %</u>	<u>67 %</u>	<u>35 %</u>	<u>65 %</u>

<sup>1)</sup> La stratégie de placement axée sur les passifs [voir g) ci-dessous] est composée d'un portefeuille financé par emprunt à 2 :1 d'obligations à rendement nominal et à rendement réel en position acheteur du Canada. L'effet de levier est réalisé principalement au moyen des ententes de vente et de rachat. Au 31 août 2017, la stratégie correspondait à 26 % de l'actif net des régimes assorti d'un financement par emprunt fournissant une exposition supplémentaire de 26 % (18 % à l'exercice 2016).

e) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles (exprimées sous forme de moyennes pondérées) sont les suivantes :

	Régimes capitalisés		Régimes non capitalisés	
	31 août 2017	31 août 2016	31 août 2017	31 août 2016
Taux d'actualisation, obligations au titre des prestations définies	3,60 %	3,40 %	3,52 %	3,32 %
Taux d'actualisation, charges au titre des prestations définies	3,40 %	4,10 %	3,32 %	3,99 %
Augmentations de salaire futures	3,40 %	3,10 %	3,40 %	3,10 %
Taux d'évolution des frais médicaux	s. o.	s. o.	5,00 %	5,00 %
Inflation	<u>2,00 %</u>	<u>2,00 %</u>	<u>2,00 %</u>	<u>2,00 %</u>

Selon les prévisions, le taux moyen d'augmentation des salaires devrait être équivalent à celui de l'inflation, majoré d'un rajustement pour tenir compte des gains au mérite et des gains de productivité. Une hausse de 5,0 % du coût des prestations liées aux médicaments et aux autres soins de santé a été prévue pour l'exercice 2017 et par la suite.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 13. Avantages du personnel (suite)

e) Hypothèses actuarielles (suite)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Aux 31 août, les durées de vie (en années) qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2017	2016
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	22,8	22,7
Femmes	24,7	24,6
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	23,8	23,8
Femmes	25,6	25,6

À la date d'évaluation annuelle du 31 août 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies était de 18,7 années (19,1 années au 31 août 2016).

f) Analyse de sensibilité

L'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'analyse de sensibilité suivante a été déterminée au moyen de la même méthode que celle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'état de la situation financière. Les hypothèses utilisées correspondent aux taux moyens pondérés. La méthode utilisée est cohérente quant aux périodes présentées. La sensibilité est calculée en modifiant une hypothèse (ou un ensemble d'hypothèses en ce qui a trait aux hypothèses à l'égard des hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales), les autres variables demeurant constantes. La variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies sera probablement différente des résultats présentés dans le tableau puisqu'il est probable que plus d'une hypothèse considérée de façon indépendante sera modifiée, et que certaines hypothèses sont corrélées.

	Variations des hypothèses + ou -	Obligation au titre des prestations définies		Coût des prestations	
		Hypothèse d'une augmentation	Hypothèse d'une diminution	Hypothèse d'une augmentation	Hypothèse d'une diminution
Taux d'actualisation	0,25 %	(319) \$	342 \$	(22) \$	22 \$
Hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales	0,25 %	316 \$	(297) \$	25 \$	(23) \$
Taux tendanciel lié aux soins de santé	1 %	25 \$	(20) \$	1 \$	(1) \$
Longévité (en années) pour les membres âgés de 65 ans	1 an	202 \$	(206) \$	12 \$	(13) \$

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 13. Avantages du personnel (suite)

g) Risques associés aux régimes à prestations définies

La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques. Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

- i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;
- ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification des différentes catégories d'actifs, des titres de placement, des facteurs de risques et des secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion à des politiques et des lignes directrices définies à l'égard de l'investissement.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composaient de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 31 août 2015	172 \$	484 \$	74 \$	730 \$
Entrées	–	–	99	99
Transferts	29	71	(100)	–
Solde au 31 août 2016	201 \$	555 \$	73 \$	829 \$
Solde au 31 août 2016	201 \$	555 \$	73 \$	829 \$
Entrées	–	–	129	129
Décomptabilisation <sup>1)</sup>	–	(1)	–	(1)
Sorties	–	(2)	–	(2)
Transferts	26	74	(100)	–
Solde au 31 août 2017	227 \$	626 \$	102 \$	955 \$
<b>Cumul de l'amortissement</b>				
Solde au 31 août 2015	13 \$	68 \$	– \$	81 \$
Amortissement	13	71	–	84
Solde au 31 août 2016	26 \$	139 \$	– \$	165 \$
Solde au 31 août 2016	26 \$	139 \$	– \$	165 \$
Amortissement	13	73	–	86
Décomptabilisation <sup>1)</sup>	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 août 2017	39 \$	211 \$	– \$	250 \$
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 31 août 2016	175 \$	416 \$	73 \$	664 \$
Au 31 août 2017	188 \$	415 \$	102 \$	705 \$

<sup>1)</sup> La décomptabilisation est le résultat de la déconsolidation de la participation de la Société dans Searidge. Il y a lieu de consulter la note 12.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 15. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composaient de ce qui suit :

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Goodwill	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 31 août 2015	702 \$	150 \$	151 \$	23 \$	4 \$	1 030 \$
Entrées	–	–	–	35	–	35
Transferts	–	8	17	(25)	–	–
Solde au 31 août 2016	<u>702 \$</u>	<u>158 \$</u>	<u>168 \$</u>	<u>33 \$</u>	<u>4 \$</u>	<u>1 065 \$</u>
Solde au 31 août 2016	702 \$	158 \$	168 \$	33 \$	4 \$	1 065 \$
Entrées	–	–	–	42	–	42
Décomptabilisation <sup>1)</sup>	–	–	–	–	(4)	(4)
Transferts	–	7	25	(32)	–	–
Solde au 31 août 2017	<u>702 \$</u>	<u>165 \$</u>	<u>193 \$</u>	<u>43 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>1 103 \$</u>
<b>Cumul de l'amortissement</b>						
Solde au 31 août 2015	25 \$	17 \$	13 \$	– \$	– \$	55 \$
Amortissement	25	17	15	–	–	57
Solde au 31 août 2016	<u>50 \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>28 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>112 \$</u>
Solde au 31 août 2016	50 \$	34 \$	28 \$	– \$	– \$	112 \$
Amortissement	25	19	17	–	–	61
Solde au 31 août 2017	<u>75 \$</u>	<u>53 \$</u>	<u>45 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>173 \$</u>
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 31 août 2016	652 \$	124 \$	140 \$	33 \$	4 \$	953 \$
Au 31 août 2017	627 \$	112 \$	148 \$	43 \$	– \$	930 \$

<sup>1)</sup> La décomptabilisation est le résultat de la déconsolidation de la participation de la Société dans Searidge. Il y a lieu de consulter la note 12.

La Société a le droit, aux termes de la Loi sur le SNA, de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Bien que la Loi sur le SNA n'impose pas de limite sur la durée de ces droits aux fins de comptabilisation, le droit de navigation aérienne de la Société sera entièrement amorti d'ici 2046.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 16. Dette à long terme

Cette note fournit des informations sur les modalités contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti. Pour plus d'informations sur l'exposition de la Société aux risques de taux d'intérêt et de liquidité, voir la note 17.

Comme NAV CANADA est une société sans capital social, elle a financé par emprunts l'acquisition initiale du SNA et a recours à des emprunts pour ses besoins courants. Jusqu'au 21 février 2006, tous les emprunts étaient contractés et garantis aux termes d'un acte de fiducie cadre qui permettait à la Société de disposer d'une capacité d'emprunt consentie totale décroissant chaque année. Le 21 février 2006, la Société a conclu un nouvel acte de fiducie (l'« acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ») qui a établi un programme d'emprunt non garanti. Les montants empruntés dans le cadre de ce programme sont considérés comme des dettes subordonnées aux termes de l'acte de fiducie cadre. La capacité d'emprunt de la Société aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne décroît pas chaque année. De plus, il n'y a pas de limite aux billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, pourvu que la Société soit en mesure de remplir un test d'endettement supplémentaire.

##### a) Garantie

L'acte de fiducie cadre établit une plateforme d'emprunt garantie par une cession des produits et du fonds de réserve pour le service de la dette. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale n'est pas garanti, mais il renferme un ensemble de clauses restrictives de faire et de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre. De plus, aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être contracté aux termes de l'acte de fiducie cadre; par ailleurs, le montant de 675 \$ au titre de la facilité de crédit bancaire consortiale de la Société [note 17 c)] garantie aux termes de l'acte de fiducie cadre ne peut dépasser le montant dégressif des obligations en circulation émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2017, ce montant s'élevait à 500 \$ et il diminuera de 25 \$ le 1<sup>er</sup> mars de chaque année parallèlement au paiement annuel de principal sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. La tranche restante de 175 \$ de la facilité de crédit de 675 \$ a égalité de rang avec les emprunts aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale et augmentera de 25 \$ le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, pour contrebalancer le déclin du montant garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre. La tranche de 500 \$ de la facilité de crédit ainsi que les obligations de série 96-3 de 250 \$ et les obligations de série 97-2 de 250 \$ correspondent à un total de 1 000 \$ d'endettement garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre et ont priorité de rang sur la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Lorsque les obligations arrivent à échéance ou sont remboursées aux termes de l'acte de fiducie cadre, elles peuvent être remplacées par des billets qui seront émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les emprunts contractés aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne sont pas garantis, et leur remboursement est subordonné au paiement préalable des obligations contractées aux termes de l'acte de fiducie cadre et retenu jusqu'à celui-ci, à moins que la Société ne puisse satisfaire à un test additionnel relatif à la dette.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 16. Dette à long terme (suite)

b) Dette

L'encours de la dette de la Société se composait de ce qui suit :

	31 août 2017	31 août 2016
Obligations et billets à payer		
Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre		
Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027 d'une valeur nominale de 250 \$	250 \$	250 \$
Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2027 d'une valeur nominale initiale de 500 \$	250	275
	500	525
Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale		
Billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 à 3,534 % échéant le 23 février 2046 d'une valeur nominale de 250 \$	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 à 4,397 % échéant le 18 février 2021 d'une valeur nominale de 250 \$	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 à 5,304 % échéant le 17 avril 2019 d'une valeur nominale de 350 \$ <sup>1)</sup>	250	350
Billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 à 1,949 % échéant le 19 avril 2018 d'une valeur nominale de 350 \$	350	350
	1 100	1 200
Total des obligations et billets à payer	1 600	1 725
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(5)	(6)
Valeur comptable du total des obligations et billets à payer	1 595	1 719
Moins la partie courante de la dette à long terme <sup>2)</sup>	(375)	(25)
Total de la dette à long terme	1 220 \$	1 694 \$

1) Le 16 décembre 2016, la Société a racheté une tranche de 100 \$ de ses billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$ en circulation. La Société a versé une prime de rachat relativement au rachat partiel par anticipation. Cette prime de 10 \$ a été passée en charges dans les autres charges financières (note 6) dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 août 2017.

2) La somme incluse dans la dette courante a trait aux billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ échéant en avril 2018 et au versement annuel de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Les obligations et les billets à payer sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à la valeur nominale ou au taux de rendement des obligations canadiennes majoré de la prime de remboursement, selon le plus élevé des deux. Les obligations de série 97-2 sont des obligations à amortissement; elles sont remboursables en 20 versements de principal annuels consécutifs de 25 \$ exigibles le 1<sup>er</sup> mars de chaque année jusqu'à leur échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027.

Au 31 août 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives de l'acte de fiducie cadre et de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

## **NAV CANADA**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

*Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

---

#### **17. Instruments financiers et gestion des risques financiers**

##### *Sommaire des instruments financiers*

Les instruments financiers constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le caractère observable des données utilisées dans le cadre de leur évaluation. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Société peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché actif observables (données non observables).

La Société constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au début de l'exercice où les transferts ont lieu.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Sommaire des instruments financiers (suite)

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est une valeur de sortie, que cette valeur soit directement observable ou estimée selon une autre technique d'évaluation. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur les conditions du marché à une date précise, et pourrait par conséquent ne pas être indicateur des justes valeurs futures.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond à leur juste valeur.

	31 août 2017				Hiérarchie des justes valeurs
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1), 2)</sup>	222 \$	– \$	– \$	– \$	
Débiteurs et autres <sup>2)</sup>	102	–	–	–	
Placements courants					
Fonds de réserve pour le service de la dette	–	95	–	–	Niveau 1
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>3), 4)</sup>	–	–	350	–	Niveau 3
Autres actifs non courants					
Créances à long terme <sup>2)</sup>	3	–	–	–	
	<u>327 \$</u>	<u>95 \$</u>	<u>350 \$</u>	<u>– \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs					
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>2)</sup>	– \$	– \$	– \$	227 \$	
Passifs dérivés <sup>5)</sup>	–	–	1	–	Niveau 2
Dette à long terme					
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	–	–	–	1 595	Niveau 2
Passifs dérivés à long terme <sup>5)</sup>	–	–	12	–	Niveau 2
	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>13 \$</u>	<u>1 822 \$</u>	

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

## 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### Sommaire des instruments financiers (suite)

	31 août 2016				Hiérarchie des justes valeurs
	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Autres passifs financiers	
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1), 2)</sup>	119 \$	– \$	– \$	– \$	
Débiteurs et autres <sup>2)</sup>	107	–	–	–	
<b>Placements courants</b>					
Fonds de réserve pour le service de la dette	–	94	–	–	Niveau 1
VAC II, PCAC et autres <sup>4), 7)</sup>	–	–	279	–	Niveau 3
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>3), 4)</sup>	–	–	291	–	Niveau 3
	<u>226 \$</u>	<u>94 \$</u>	<u>570 \$</u>	<u>– \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>					
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>					
Dettes fournisseurs et charges à payer <sup>2)</sup>	– \$	– \$	– \$	198 \$	
Passif financier non dérivé <sup>3)</sup>	–	–	–	2	Niveau 3
<b>Dette à long terme</b>					
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	–	–	–	1 719	Niveau 2
Passifs dérivés à long terme <sup>5)</sup>	–	–	54	–	Niveau 2
	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>54 \$</u>	<u>1 919 \$</u>	

1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme de 79 \$ au 31 août 2017 (néant au 31 août 2016).

2) La Société n'a pas présenté les justes valeurs des instruments financiers faisant partie de ces catégories puisque leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon les méthodes d'évaluation décrites à la note 11.

4) Cet instrument financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

5) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change à terme en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

6) Les obligations et billets à payer sont constatés à l'origine à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement, des primes, des escomptes, des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires qui découlent des règlements en trésorerie relativement aux opérations de couverture qui sont admissibles à titre de couverture efficace aux fins de la comptabilité. Ils sont par la suite mesurés au coût amorti. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance est constaté à l'état consolidé du résultat net sur la durée de l'obligation ou du billet à payer selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 31 août 2017, la juste valeur s'établissait à 1 835 \$ (2 058 \$ au 31 août 2016), compte tenu des intérêts courus de 22 \$ (25 \$ au 31 août 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Sommaire des instruments financiers (suite)

- 7) La juste valeur de ces actifs financiers a été établie selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés.
- 8) Avant le changement au titre de la propriété en avril 2017, en ce qui a trait à une des filiales de la Société, dans certains cas, aux termes de la convention d'actionnaires modifiée, un actionnaire ne détenant pas le contrôle pourrait exiger que ses actions soient achetées à un prix équivalent à leur juste valeur à ce moment-là, sous réserve de certains ajustements. Le passif a été comptabilisé lors de sa naissance selon la valeur actualisée du montant du rachat. Les variations du passif attribuables aux variations de la juste valeur des actions sous-jacentes ont été comptabilisées à titre de modification de l'estimation dans la période au cours de laquelle elles se sont produites.

Il n'y a eu aucun changement dans le classement des instruments financiers depuis le 31 août 2016.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu un montant en principal de 285 \$ lié aux billets du VAC II et un montant de 1 \$ lié à des placements dans d'autres billets, ainsi que le solde restant de 7 \$ du principal du PCAC restructuré.

Les billets du VAC II reçus à la suite de la restructuration du PCAC commandité par des tiers mise de l'avant par le comité pancanadien des investisseurs en janvier 2009 regroupaient des placements financés par emprunts ainsi que des actifs traditionnels et de la trésorerie. Les actifs traditionnels n'étaient pas des placements financés par emprunts et ils se composaient de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, de titres de créance de sociétés ainsi que d'équivalents de trésorerie. Les billets des catégories A-1 et A-2 prévoyaient le paiement d'intérêts trimestriels, à condition que le taux Canadian Dollar Offered Rate (le « CDOR ») de trois mois soit supérieur à 50 points de base.

La Société a déterminé la juste valeur de ces placements au 31 août 2016 selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés en tenant compte du risque prévu et du profil de rendement des billets en comparaison avec le rendement du marché.

La Société a utilisé les taux prévus et les facteurs d'actualisation suivants :

	31 août 2016	
<u>Billets restructurés</u>	<u>Rendement</u>	<u>Facteur d'actualisation en fonction du marché</u>
VAC II, catégorie A-1	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 5,8 %
VAC II, catégorie A-2	Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 8,1 %
PCAC de Superior Trust	Taux des acceptations bancaires majoré de 33 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 5,8 %
Autres billets	Taux des acceptations bancaires majoré de 30 points de base	Taux des acceptations bancaires majoré de 27,1 %

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Sommaire des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 :

	Billets du VAC II et billets reflète pour actifs non admissibles	PCAC	Placement sous forme d'actions privilégiées	Total
Juste valeur au 31 août 2016	272 \$	7 \$	291 \$	570 \$
Investissement supplémentaire <sup>1)</sup>	–	–	36	36
Produit <sup>2)</sup>	(286)	(7)	–	(293)
Augmentation nette de la juste valeur <sup>3)</sup>	–	–	37	37
Diminution nette de la provision pour juste valeur	14	–	–	14
Incidence du change	–	–	(14)	(14)
Juste valeur au 31 août 2017	– \$	– \$	350 \$	350 \$

	Billets du VAC II et billets reflète pour actifs non admissibles	PCAC	Placement sous forme d'actions privilégiées	Total
Juste valeur au 31 août 2015	266 \$	8 \$	282 \$	556 \$
Produit <sup>2)</sup>	–	(2)	–	(2)
Augmentation nette de la juste valeur <sup>3)</sup>	–	–	10	10
Radiation	(1)	–	–	(1)
Augmentation nette de la provision pour juste valeur	6	1	–	7
Diminution nette de la provision pour juste valeur	1	–	–	1
Incidence du change	–	–	(1)	(1)
Juste valeur au 31 août 2016	272 \$	7 \$	291 \$	570 \$

<sup>1)</sup> Au cours de l'exercice 2017, la Société a investi un montant supplémentaire de 30 \$ US (36 \$ CA) dans les actions privilégiées d'Aireon (voir la note 11).

<sup>2)</sup> Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu un montant en principal de 285 \$ lié aux billets du VAC II et un montant de 1 \$ lié à des placements dans d'autres billets, ainsi que le solde restant de 7 \$ du principal du PCAC restructuré.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a touché une somme en principal de 2 \$ liée au billet de Superior Trust.

<sup>3)</sup> L'augmentation nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

## 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers. Ce qui suit est une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché se compose de trois sortes de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié à d'autres prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tel qu'il est énoncé dans la politique de la Société en matière de trésorerie approuvée par le conseil.

#### i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt :

	31 août 2017	31 août 2016
Actifs financiers à taux variables		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	222 \$	119 \$
Placements dans le fonds de réserve pour le service de la dette	95	94
Placements dans des billets du VAC II, du PCAC et d'autres billets	-	279
Total des actifs financiers à taux variables	<u>317 \$</u>	<u>492 \$</u>
Passifs financiers à taux fixe		
Obligations et billets à payer	<u>1 595 \$</u>	<u>1 719 \$</u>

Les placements compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt variables donnerait lieu à un écart annuel d'environ 3 \$ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs.

Les placements dans des billets du VAC II ont rapporté des intérêts à taux variables. L'encaissement de ces billets a contribué à réduire l'exposition des actifs financiers de la Société au risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques liés aux prix et au crédit.

La Société ne comptabilise pas les actifs ou passifs financiers à taux fixes désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Ainsi, l'incidence de toute variation des taux d'intérêt à la date de clôture sur les actifs ou passifs à taux fixes n'aurait pas d'effet sur le résultat ou les capitaux propres de la Société. Comme il a été mentionné à la note 16, au cours de l'exercice 2017, la Société a racheté une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$, ce qui lui a permis de réduire ses passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### *Gestion des risques financiers (suite)*

##### a) Risque de marché (suite)

##### i) Risque de taux d'intérêt (suite) :

Le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à long terme de la Société portant intérêt à taux fixe découle de la fixation d'un nouveau taux à l'échéance du titre d'emprunt et du refinancement de la dette. La Société réduit cette source de risque de taux d'intérêt en étalant les échéances des emprunts sur des périodes allant jusqu'à 2046 de sorte que seule une tranche de l'encours de la dette arrivera à échéance dans un exercice donné. De plus, la Société a conclu des ententes selon le modèle de l'*International Swaps and Derivatives Association* et elle a conclu les opérations de couverture qui suivent afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les charges d'intérêts liées à la dette à long terme de la Société.

- En juin 2012, des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 \$ ont été conclus afin de couvrir le coût de refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 d'un montant de 450 \$ de la Société et ont été réglés en trésorerie, ce qui a entraîné une perte de 51 \$ en février 2016. La perte a été différée dans les autres éléments du résultat global et fait l'objet d'un reclassement dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 couverts.
- En janvier 2015, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 \$ afin de couvrir le coût de refinancement d'une tranche des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 d'un montant de 350 \$ qui arriveront à échéance le 17 avril 2019. La Société compte régler ces ententes au moyen de sa trésorerie en avril 2019 et inclura de tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là dans une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.
- En août 2017, la Société a conclu une opération à terme sur obligations d'un montant de 137 \$ dans le but d'atténuer l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 qui viendront à échéance le 19 avril 2018. La Société compte régler cette transaction au moyen de sa trésorerie en avril 2018 et inclura tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là dans une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.

La Société a appliqué la comptabilité de couverture et comptabilise ces instruments financiers comme couverture des flux de trésorerie. La Société n'a conclu aucun autre contrat sur dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Gestion des risques financiers (suite)

##### a) Risque de marché (suite)

##### ii) Risque de change :

La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. Dans certains cas, la Société a recours à des contrats de change à terme pour réduire le risque auquel elle est exposée sur des ententes contractuelles en devises. La plus grande partie de l'exposition au risque de change de la Société se rapporte au dollar américain (\$ US). La Société n'est pas exposée à un risque important lié aux autres devises.

Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de change de la Société relativement au dollar américain :

	31 août 2017		31 août 2016	
	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– \$	– \$	18 \$	14 \$
Débiteurs et autres	7	6	8	6
<b>Non courants</b>				
Placement sous forme d'actions privilégiées	350	281	291	222
Créances à long terme	1	1		
	<u>358 \$</u>	<u>288 \$</u>	<u>317 \$</u>	<u>242 \$</u>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	4 \$	3 \$	1 \$	1 \$
Passifs dérivés	1	–	–	–
	<u>5 \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>1 \$</u>
<b>Exposition nette</b>	<u>353 \$</u>	<u>285 \$</u>	<u>316 \$</u>	<u>241 \$</u>

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition de la Société aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2017, la Société n'avait désigné aucun de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change.

Au 31 août 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait augmenté ou diminué de 30 \$ (29 \$ au 31 août 2016).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### *Gestion des risques financiers (suite)*

##### a) Risque de marché (suite)

##### iii) Risque lié à d'autres prix :

Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), sans égard au fait que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes suivants sur le risque de crédit) et à court terme, exclusion faite d'Aireon.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (note 11) est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur de ce placement pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture et des flux de trésorerie d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Au cours de l'exercice 2017, la Société a procédé à la réalisation des quatrième et cinquième tranches du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. En raison des investissements supplémentaires, la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées a augmenté pour atteindre 350 \$ au 31 août 2017 (291 \$ au 31 août 2016). Une variation de 5 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées ferait varier les produits financiers (charges financières) d'environ 12 \$ US (15 \$ CA) au 31 août 2017 [10 \$ US (13 \$ CA) au 31 août 2016].

##### b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie du fait qu'elle omette de s'acquitter de son obligation. Le risque de crédit maximal auquel la Société était exposée au 31 août 2017 représente la valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des fonds de réserve, des placements et des contrats à terme visant l'achat ou la vente de devises.

Le fonds de réserve pour le service de la dette et les équivalents de trésorerie, le cas échéant, sont placés conformément à la politique de placement restrictive de la Société pour gérer le risque de crédit. La Société n'investit que dans des obligations à court terme, généralement pour des périodes d'au plus 90 jours. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux ou d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou, encore, à d'autres obligations d'entités dont la cote de solvabilité attribuée par au moins deux agences de notation du crédit se situe parmi les deux meilleures catégories en ce qui concerne la dette à long terme ou parmi la meilleure catégorie en ce qui concerne la dette à court terme. La Société n'investit pas dans des instruments qui sont exposés à un risque lié aux actifs synthétiques sous-jacents. Le portefeuille de la Société est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties. Aucun placement de la Société en trésorerie et en équivalents de trésorerie ou dans le fonds de réserve pour le service de la dette n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme, soit R1 (élevé) de la part de DBRS.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Gestion des risques financiers (suite)

##### b) Risque de crédit (suite)

Les débiteurs se composent principalement de comptes clients à court terme qui ont lieu dans le cours normal des activités. La Société fournit des services de navigation aérienne à divers exploitants d'aéronefs, notamment à des transporteurs aériens commerciaux canadiens et internationaux ainsi qu'à des exploitants de petits aéronefs d'aviation générale. La Société surveille les limites de crédit et le respect des modalités de paiement afin de gérer le risque de perte sur créances. La Société a établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels elle fournit des services de navigation aérienne et elle dispose d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent son risque de crédit. Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne et des périodes de paiement pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours pour d'autres types de services. Des périodes de paiement plus brèves sont imposées lorsque les circonstances concernant le client le justifient. Les politiques de crédit de la Société font en sorte également d'exiger des paiements à l'avance ou d'obtenir une sûreté satisfaisante dans certains cas.

La Société constitue une provision pour créances douteuses qui représente son estimation des pertes qui devraient être subies à l'égard des débiteurs.

Le classement chronologique des créances clients était le suivant :

	31 août 2017		31 août 2016	
	Solde brut	Provision	Solde net	Solde net
0 à 30 jours	87 \$	– \$	87 \$	81 \$
31 à 60 jours	–	–	–	–
61 à 90 jours	2	–	2	1
Plus de 91 jours	1	(1)	–	2
Total	<u>90 \$</u>	<u>(1) \$</u>	<u>89 \$</u>	<u>84 \$</u>

Il n'y a eu aucun changement important à la provision pour créances douteuses de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

##### c) Risque de liquidité

S'entend du risque de liquidité le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. La méthode que préconise la Société pour gérer ses liquidités consiste à évaluer les besoins de liquidités à court terme et prévus autant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles afin de s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ou des marges non utilisées suffisantes sur sa facilité de crédit consentie, pour répondre aux exigences de liquidité à court et à long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, tel qu'il est expliqué à la note 16.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 17. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

##### Gestion des risques financiers (suite)

##### c) Risque de liquidité (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que des facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit ont été utilisées comme suit :

	31 août 2017
Facilités de crédit	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1),2)</sup>	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	515
Total des facilités de crédit disponibles	1 190
Moins les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	477
Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins <sup>2)</sup>	12
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	701
Moins les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>4)</sup>	290
Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction	411 \$

<sup>1)</sup> La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2019 et le 12 septembre 2021. Après le 31 août 2017, ces dates d'échéance ont été prorogées au 12 septembre 2020 et au 12 septembre 2022. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2017, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

<sup>2)</sup> Au 31 août 2017, un montant de 12 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 3 \$ émises pour le compte de Searidge). En lien avec cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.

<sup>3)</sup> Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, lesquelles totalisent 515 \$ (note 13) et arriveront à échéance le 31 décembre 2017, sauf si les facilités sont prorogées. Au 31 août 2017, une tranche de 477 \$ avait été tirée aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.

<sup>4)</sup> La Société doit conserver un fonds de réserve équivalant à au moins 25 % de ses charges d'exploitation et d'entretien annuelles de l'exercice précédent, telles qu'elles sont définies dans l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2017, la Société respectait cette condition au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 290 \$ de sa facilité de crédit consentie. Si, à la clôture d'un exercice donné, le solde du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien équivaut à moins de 25 % des charges d'exploitation et d'entretien de la Société pour l'exercice (avant les autres ajustements aux comptes de report réglementaires, les amortissements, les charges financières, les autres éléments du résultat global et les charges extraordinaires), la Société doit, à tout le moins, y suppléer en portant le solde du fonds au niveau requis au cours des quatre trimestres qui suivent au moyen de l'inclusion d'apports supplémentaires ou de l'affectation d'une tranche de sa facilité de crédit consentie. Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 18. Engagements

##### a) Analyse des échéances

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers au 31 août 2017 :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
Dettes fournisseurs et charges à payer	205 \$	205 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Passifs dérivés	13	1	12	–	–	–	–
Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	1 600	375	275	25	275	25	625
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	612	77	69	53	46	39	328
	<u>2 430 \$</u>	<u>658 \$</u>	<u>356 \$</u>	<u>78 \$</u>	<u>321 \$</u>	<u>64 \$</u>	<u>953 \$</u>

<sup>1)</sup> Les paiements représentent un principal de 1 600 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

<sup>2)</sup> De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente aux présents états financiers consolidés.

##### b) Engagements en capital

La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 141 \$ au 31 août 2017 (118 \$ au 31 août 2016). Le tableau suivant présente une analyse des échéances des engagements en capital :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
Engagements en capital	141 \$	82 \$	12 \$	15 \$	6 \$	4 \$	22 \$

##### c) Contrats de location simple

Contrats de location pour le preneur

Les contrats de location simple de la Société lui accordent principalement le droit d'utiliser les terrains, les bureaux et les installations réservées aux services techniques, et leur durée varie de un an à soixante ans. Beaucoup de ces contrats de location, surtout ceux conclus avec des entités du secteur public, des municipalités et des administrations aéroportuaires, entraînent des coûts minimes pour la Société. Une option de renouvellement figure dans bon nombre de ces contrats et la Société peut s'en prévaloir tant qu'elle a besoin de l'actif pour la prestation de services de navigation aérienne. Lorsque les contrats de location de la Société comprennent une clause d'indexation, celle-ci repose normalement sur un taux fixe ou une hausse de pourcentage.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 18. Engagements (suite)

c) Contrats de location simple (suite)

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se présentent comme suit :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
Contrats de location simple	38 \$	8 \$	8 \$	7 \$	7 \$	6 \$	2 \$

Des charges au titre des contrats de location simple de 10 \$ ont été comptabilisées par la Société dans les charges liées aux installations et à l'entretien dans l'état du résultat net pour l'exercice clos le 31 août 2017 (10 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

d) Lettres de crédit

Au 31 août 2017, le montant de 489 \$ [note 17 c)] au titre des lettres de crédit en cours était composé d'un montant de 477 \$ aux fins de la capitalisation des régimes de retraite prélevé aux fins de la solvabilité (note 13) et d'un montant de 12 \$ à d'autres fins, dont une tranche de 3 \$ a été émise pour le compte de Searidge.

#### 19. Éventualités

a) Éventualités de nature juridique

La Société est partie à des procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

b) Engagements d'indemnisation

La Société n'a donné aucune garantie importante hormis les engagements d'indemnisation qu'elle conclut généralement dans le cours normal des activités, tel qu'il en est fait mention ci-après. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties relativement aux coûts engagés et aux pertes subies en raison de divers événements. Ces indemnités sont semblables à celles que la Société exige de la part de ses fournisseurs de services et de produits, ainsi qu'à celles exigées par d'autres sociétés du secteur de l'aviation.

Les principaux engagements d'indemnisation de la Société sont les suivants :

Prestation de services et ventes de systèmes

i) La Société a conclu cinq ententes visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoient l'indemnisation des contreparties pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ pour chaque réclamation et au total à l'égard des pertes subies par suite d'une négligence de la Société. En outre, la Société a conclu une entente visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoit l'indemnisation de la contrepartie pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 034 \$ US (6 283 \$ CA), soit le montant maximal de la couverture d'assurance de la Société aux termes du SNA. La Société possède une assurance responsabilité civile aux termes du SNA qui couvre ces engagements d'indemnisation. Des indemnités peuvent être réclamées postérieurement à l'échéance des ententes.

ii) La Société a conclu une convention de vente qui prévoit la fourniture d'un système de gestion des données des services de circulation aérienne civile et la prestation de services connexes, qui indemniserait le cocontractant pour un montant maximal de 35 \$ US (44 \$ CA) au titre du passif cumulé de la Société dans le cadre de toute réclamation, quelle qu'elle soit, qui pourrait survenir du fait ou dans le cadre de l'entente. L'assurance-responsabilité de la Société couvre cet engagement d'indemnisation. Une indemnité peut être réclamée postérieurement à l'échéance de l'entente.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

---

#### 19. Éventualités (suite)

##### b) Engagements d'indemnisation (suite)

###### Autres engagements

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des engagements d'indemnisation avec des contreparties dans le cadre d'opérations telles des ententes de services, de la prestation de services d'entretien, des ventes de systèmes, des ventes de biens, des contrats de licence, des opérations visant la location ou l'utilisation d'emplacements, des contrats d'apport de capital ainsi que des engagements d'indemnisation visant des administrateurs et des dirigeants. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties pour les coûts engagés et les pertes subies en raison de divers événements tels que l'issue de litiges, la contamination de l'environnement ou des sanctions réglementaires pouvant frapper une contrepartie ou un tiers par suite d'une opération ou, dans certains cas restreints, pour les passifs découlant des actes exécutés par les indemnisés ou de leur négligence. Les modalités de ces engagements d'indemnisation varient en fonction de chaque contrat. Certains engagements d'indemnisation sont conclus pour une période illimitée et, de façon générale, ne prévoient aucune limite quant au montant maximal éventuel. De par leur nature, les engagements d'indemnisation ne permettent pas de faire une estimation raisonnable du montant global qui pourrait être exigé. La Société possède une assurance responsabilité civile qui couvre la plupart des engagements d'indemnisation mentionnés ci-dessus.

Depuis sa création, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes d'engagements d'indemnisation et aucun montant important n'a été inscrit dans les états financiers consolidés relativement à ces engagements.

#### 20. Opérations conclues avec le gouvernement du Canada

La Société a conclu avec divers ministères et organismes du gouvernement fédéral des accords prévoyant la prestation de divers services, comme des services de sécurité renforcée, la prévision et l'observation des conditions météorologiques et des services aux installations. Ces accords prévoient des modalités qui ont été négociées commercialement.

La Société a également conclu avec le ministère de la Défense nationale (le « MDN ») une convention ayant trait à l'échange de divers services comme le contrôle de l'espace aérien, les installations, l'information, les systèmes et les protocoles, pour leur bénéfice mutuel sans coûts ni charges d'importance pour l'une ou l'autre des parties.

Le gouvernement du Canada maintenait un programme d'indemnisation sans frais pour la Société, qui protégeait celle-ci contre les pertes liées au terrorisme qui excéderaient la couverture d'assurance de la Société. Ce programme a été mis en place peu après le 11 septembre 2001 et a pris fin le 30 juin 2016. La Société a souscrit une assurance pour risque de guerre qui prend fin le 15 novembre 2017, date à laquelle la Société prévoit la renouveler. La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 21. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les coentreprises ainsi que les régimes de retraite agréés destinés aux membres du personnel.

Les soldes et les transactions entre NAV Canada et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas mentionnés dans la présente note. Les détails des transactions qui ont eu lieu entre la Société et d'autres parties liées figurent ci-dessous.

##### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société se composent des membres du conseil et de la haute direction. La haute direction est composée des cadres supérieurs qui relèvent directement du chef de la direction et des vice-présidents directeurs. La rémunération des principaux dirigeants incluse dans le résultat net de la Société pour les exercices clos les 31 août se composait de ce qui suit :

	2017	2016
Salaires et autres avantages	6 \$	9 \$
Prestations définies, y compris les prestations de retraite	2	2
Régime incitatif à l'intention de la direction	2	2
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	4	2
Total de la rémunération	14 \$	15 \$

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au cours de l'exercice 2017.

##### Transactions avec des régimes de retraite agréés

Les transactions que la Société a conclues avec ses deux régimes de retraite agréés comportent les cotisations versées aux régimes et les lettres de crédit servant à la capitalisation des régimes de retraite aux fins de solvabilité, lesquelles sont décrites à la note 13, et un remboursement de certains frais de 12 \$ par le régime pour l'exercice clos le 31 août 2017 (15 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

##### Transactions avec la coentreprise

Comme il a été souligné à la note 11, la Société détient une participation dans Aireon. Cette participation a été classée à titre de coentreprise puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Les transactions que la Société a conclues avec Aireon pour l'exercice clos le 31 août 2017 comprenaient des produits de dividendes de 11 \$ (10 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016) et des recouvrements de coûts de 3 \$ (3 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

Au 31 août 2017, les débiteurs de la Société se chiffraient à 1 \$ (3 \$ au 31 août 2016) et cette dernière avait comptabilisé des dividendes à recevoir d'Aireon de 32 \$ (25 \$ au 31 août 2016).

Comme il a été mentionné à la note 12, la Société détient une participation de 50 % dans Searidge. Cette participation a été classée comme une coentreprise. Au 31 août 2017, la Société avait une créance à long terme de 2 \$ en cours auprès de Searidge.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

(en millions de dollars)

#### 22. Gestion du capital

La Société est une entreprise constituée sans capital social et, ainsi qu'il en est question à la note 1, elle ne doit pas fixer les redevances d'usage à un niveau qui soit supérieur à celui qui est nécessaire pour satisfaire à ses exigences financières présentes et futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile. La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. Le capital de la Société s'établit comme suit :

	31 août 2017	31 août 2016
Obligations et billets à payer (note 16)	1 595 \$	1 719 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs (note 8)	(1 475)	(1 708)
Soldes créditeurs (note 8)	342	476
Avantages du personnel (note 13)		
(Actif) passif du régime d'ILD	(11)	1
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	1 198	1 346
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	22	21
Total du capital	<u>1 699 \$</u>	<u>1 883 \$</u>

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement de taux prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- iv) assurer le financement des exigences réglementaires comme le financement des cotisations au titre des régimes de retraite à prestations définies;
- v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- vi) réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

## **NAV CANADA**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

*Exercices clos les 31 août 2017 et 2016*

(en millions de dollars)

---

#### **22. Gestion du capital (suite)**

Puisque la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

La Société n'a apporté aucun changement à sa méthode de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.